



13^e Réunion régionale africaine

Addis-Abeba, Ethiopie, 30 novembre-3 décembre 2015

AFRM.13/D.10

Rapport de la treizième Réunion régionale africaine

Elections et désignations

1. La treizième Réunion régionale africaine de l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'est tenue à Addis-Abeba, Ethiopie, du 30 novembre au 3 décembre 2015.
2. Au nom du groupe gouvernemental, une représentante gouvernementale du Zimbabwe a proposé un candidat pour le poste de président de la réunion régionale qui a élu à l'unanimité M. Abdulfatah Abdullahi Hassan, ministre du Travail et des Affaires sociales de la République fédérale démocratique d'Ethiopie. La réunion a élu à l'unanimité M. Grégoire Owona (Cameroun) au poste de vice-président gouvernemental, M^{me} Jacqueline Mugo (Kenya) au poste de vice-présidente employeur, et M. Mody Guiro (Sénégal) au poste de vice-président travailleur.
3. Conformément aux dispositions du *Règlement pour les réunions régionales, 2008*, la réunion a constitué une Commission de vérification des pouvoirs composée comme suit: M. M. Khat (gouvernement, Algérie), M. A.K. Mlimuka (employeur, République-Unie de Tanzanie) et M. G. Nkiwane (travailleur, Zimbabwe).
4. La réunion a établi un comité de rédaction chargé de préparer les conclusions de la réunion et composé de cinq représentants gouvernementaux, cinq représentants des employeurs et cinq représentants des travailleurs. Les membres du comité étaient les suivants:

Représentants gouvernementaux: Egypte, Gabon, Malawi, Nigéria et République-Unie de Tanzanie

Représentants des employeurs: M^{me} J. Mugo (Kenya), M. E. Ladouyou (Côte d'Ivoire), M^{me} V. Phala (Afrique du Sud), M^{me} F. Awassi (Gabon) et M. K. Ghariani (Tunisie)

Représentants des travailleurs: M. M. Guiro (Sénégal), M. G. Mhotsha (Botswana), M. B. Ntshalintshali (Afrique du Sud), M^{me} T. Lahrech (Maroc) et M^{me} A.M. Agnala Alagan (Togo)

-
5. La réunion a suspendu l'application de certaines dispositions du *Règlement pour les réunions régionales, 2008*, conformément à l'article 8 du *Règlement*¹.

Discours d'ouverture

6. Le président de la réunion régionale a souhaité la bienvenue à Addis-Abeba aux délégations tripartites venues assister à cette réunion. Il a remercié la réunion de l'avoir élu à ce poste. L'Éthiopie a accueilli les dixième et onzième réunions régionales africaines en 2003 et en 2007, respectivement, et elle est donc fière d'accueillir cette treizième réunion régionale. La réunion a lieu peu de temps après la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, également tenue en Éthiopie, et l'adoption des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 dont le travail décent fait partie. Ces différents éléments montrent le caractère central du travail décent et en font un élément prioritaire à la base de toutes les priorités en matière de développement.
7. Les pays africains ont connu au cours des dix dernières années un taux de croissance économique élevé, ce qui n'empêche pas la pauvreté et le chômage de persister. L'Éthiopie fait partie des pays africains qui ont connu un taux de croissance élevé. Pour s'attaquer à la pauvreté qui continue à sévir, le gouvernement a mis au point en 2015 un deuxième plan de croissance et de développement (GTP 2) qui vise à instaurer une croissance économique durable inclusive et riche en emplois. Pour atteindre une croissance économique généralisée, il faut mettre l'accent sur une amélioration de la productivité et de la compétitivité dans les secteurs agricole, manufacturier et des services.
8. Pour atteindre les objectifs du GTP 2, un certain nombre de mesures seront encouragées: l'instauration de liens en amont et en aval entre le secteur agricole et le secteur industriel, la promotion des exportations, les transformations structurelles du secteur productif, le développement des infrastructures, l'investissement dans le capital humain et l'appui au développement des petites et moyennes entreprises (PME). Les discussions et les conclusions de cette réunion régionale jetteront les bases de la future présence de l'OIT en Afrique. L'orateur a indiqué que son pays apprécie grandement la contribution très importante de l'OIT au développement de l'Afrique.
9. Le Directeur général du BIT a souhaité aux délégués la bienvenue à la réunion régionale. Celle-ci se tient à un moment décisif, puisque le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) a été adopté par les Nations Unies en septembre 2015 et qu'elle coïncide avec la Conférence de Paris sur les changements climatiques. L'orateur a remercié le Président de l'Éthiopie pour avoir invité la Conférence internationale sur le financement du développement en juillet 2015 ainsi que pour l'accueil généreux que son pays réserve au Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique depuis dix ans. Le Directeur général a précisé que l'objet de son rapport à la réunion, intitulé *Vers un développement inclusif et durable en Afrique grâce au travail décent*, était clair; il s'agissait de faire le bilan de la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent en Afrique (2007-2015), adopté à la onzième réunion régionale en 2007, et de solliciter les instructions des mandants afin de

¹ L'application de l'article 11 du *Règlement* a été suspendue en ce qui concerne le fonctionnement du comité de rédaction afin de permettre à celui-ci de remplir efficacement son rôle et de décider de ses propres règles de fonctionnement; l'article 10 relatif au droit de parole a été suspendu pour l'organisation du dialogue de haut niveau sur le «Travail décent en Afrique dans le contexte post-2015: Droits et dialogue social pour une croissance inclusive et durable», les débats spéciaux en séance plénière et la séance spéciale sur «la promotion et la mise en œuvre de la Déclaration de Principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale en Afrique», afin de donner plus de souplesse à l'organisation des travaux.

fixer le cap et de planifier l'action de l'OIT jusqu'à la prochaine réunion régionale qui se tiendra en 2019 – année du centenaire de l'Organisation.

- 10.** De grands progrès ont été accomplis: en moyenne, le niveau de revenu en Afrique a augmenté de 15 pour cent par rapport à 2007; l'extrême pauvreté a reculé de 12 pour cent depuis 1999; la classe moyenne africaine a quasiment doublé, et les jeunes qui accèdent à l'enseignement secondaire sont deux fois plus nombreux aujourd'hui qu'en l'an 2000. La technologie est pour beaucoup dans cette nouvelle donne: le nombre d'internautes est passé du simple au double en trois ans à peine. En outre, la création d'entreprises est plus dynamique en Afrique que dans toutes les autres régions du monde. Ces facteurs ont alimenté une décennie de croissance soutenue en Afrique (4,5 pour cent en moyenne), et le continent a mieux résisté à la crise financière mondiale et à la crise de l'emploi que la plupart des autres régions. Malgré ce constat positif, les fruits du dynamisme de l'économie réelle ne sont pas partagés équitablement, les Africains étant trop nombreux à ne pas en bénéficier suffisamment, voire pas du tout. Pour aussi impressionnante qu'elle ait été, la forte croissance récemment enregistrée sur le continent n'a pas généré suffisamment d'emplois décents. Avec sa jeune population, l'Afrique a un immense potentiel en termes de dividendes du développement: d'ici à 2030 au moins un primo-accédant au marché du travail mondial sur trois sera africain. Il y a vingt-cinq ans, ce ratio était d'environ d'un sur six. Sur les 54 Etats Membres de la région, 51 ont aujourd'hui intégré le travail décent dans leurs stratégies nationales de développement et, ce faisant, ont permis à l'Agenda du travail décent de l'OIT de devenir l'Agenda de l'Afrique.
- 11.** L'adoption de la Déclaration et du Plan d'action pour l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif par l'Union africaine (UA) au Sommet de janvier 2015 a montré que des engagements importants à l'égard de l'Agenda du travail décent avaient été obtenus aux niveaux régional et mondial. Le plan appelle l'OIT à travailler avec l'UA et d'autres partenaires sur un programme prioritaire quinquennal visant à relancer l'Agenda 2063, initiative ambitieuse mise en œuvre par le continent sur cinquante ans et donnant la priorité à la prospérité de l'Afrique, sur la base de la croissance inclusive et du développement durable réalisés grâce au travail décent. Au niveau mondial, l'Afrique a adopté une position commune sur le programme de développement pour l'après-2015 et a ainsi joué un rôle essentiel pour ce qui était d'accorder une place centrale au travail décent dans le document final intitulé «Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030». L'objectif 8 de ce document est la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous. En outre, les ODD à l'horizon 2030 font à maintes reprises référence à l'Agenda du travail décent.
- 12.** La réalisation des objectifs du travail décent fixés aux niveaux national, régional et mondial a rencontré trois obstacles, à savoir le manque de ressources, le manque de capacités administratives et techniques et l'absence d'objectif commun. Davantage de ressources nationales et internationales devraient être consacrées à la promotion du respect des principes et droits fondamentaux au travail. Une importance accrue devrait être accordée au dialogue social comme moyen de parvenir à une communauté de vues. Le Directeur général a souligné le caractère remarquable de la remise du prix Nobel de la paix aux travailleurs et employeurs tunisiens de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) et de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA).
- 13.** La stratégie de l'OIT vise à fournir à l'Afrique le soutien institutionnel nécessaire à la réalisation de l'objectif de croissance inclusive par le travail décent. Dans ce contexte, les partenariats établis avec des institutions africaines telles que l'UA, la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-ONU) sont essentiels à l'OIT. La quatorzième Réunion régionale africaine coïncidera avec le centenaire de l'Organisation, lequel devrait être associé à une réflexion majeure et approfondie sur l'avenir du travail dont la conclusion aura lieu à la 108^e session

(2019) de la Conférence internationale du Travail (CIT). Le Directeur général s'adressera par écrit à tous les Etats Membres pour exhorter chacun d'entre eux à mener, en 2016, des discussions nationales sur l'avenir du travail associant pleinement les mandants tripartites. Les résultats de ces discussions seront présentés à une Commission mondiale de haut niveau établie en 2017, qui fera ensuite un rapport à la Conférence du centenaire. L'objectif est de préparer l'OIT à l'entrée dans son deuxième centenaire et de lui donner les moyens de s'acquitter de son mandat en matière de justice sociale dans un contexte de transformation profonde et rapide du monde du travail.

- 14.** La vice-présidente employeur a remercié le groupe des employeurs de l'avoir élue, et le gouvernement et le peuple de l'Ethiopie de leur hospitalité. Son groupe a soutenu toute forme de collaboration fructueuse entre employeurs et travailleurs dans la mise en œuvre de l'Agenda 2007-2015 du travail décent en Afrique. La treizième réunion régionale est la première à dresser le bilan des progrès accomplis depuis 2007 et à les examiner en vue de dresser une cartographie de l'action future de l'Organisation dans la région. Les autres orateurs ont mis en exergue la forte croissance économique en Afrique; le défi consiste à maintenir cette trajectoire et à la rendre inclusive. L'Agenda du travail décent en Afrique est un élément essentiel des ODD. S'appuyant sur plusieurs études réalisées par la Banque mondiale, la BAD et d'autres institutions, l'oratrice a insisté sur l'avantage compétitif de l'Afrique dans le secteur agricole. Des investissements devraient être réalisés dans ce secteur afin de contribuer à répondre aux enjeux du chômage des jeunes et des migrations et à préserver la paix. Le chômage et le déficit d'emploi décent font partie des causes profondes des migrations en Afrique.
- 15.** Parmi les autres domaines importants d'investissement, on citera l'industrie agroalimentaire, les PME, la microfinance, les infrastructures, les compétences et la formation, et le dialogue social. La vision du président de la BAD concernant la transformation de l'agriculture africaine visant à exploiter pleinement le potentiel de création d'emplois de l'Afrique devrait être prise en compte. Dans ce contexte, un cadre réglementaire devrait être mis en place en vue d'encourager l'instauration d'un environnement durable pour la création d'emplois. L'intégration régionale pâtit de la faiblesse des infrastructures. Une interconnectivité plus rapide et plus grande favoriserait considérablement une meilleure intégration régionale. L'oratrice a enfin rappelé que les travailleurs et les employeurs partagent des intérêts communs au titre du programme national de développement, et qu'ils devraient par conséquent travailler ensemble dans le cadre du Forum des partenaires sociaux.
- 16.** Le vice-président travailleur a indiqué que son groupe croyait fermement à un développement social et économique du continent reposant sur l'immense potentiel de l'Afrique en ressources naturelles. L'Afrique a atteint un taux de croissance économique de 5 pour cent au cours de la dernière décennie. Toutefois, elle doit encore relever de nombreux défis avant de pouvoir libérer tout son potentiel de développement. Le secteur manufacturier représente seulement 6 pour cent de l'emploi; les usines n'ont pas créé assez de travail décent, et le secteur manufacturier est passé de 12 à 11 pour cent au niveau mondial.
- 17.** Afin de se libérer de ce cycle négatif, l'Afrique doit mettre en œuvre l'Agenda du travail décent en Afrique, les ODD et l'Agenda 2063; cela aiderait grandement le continent dans l'avènement d'un développement inclusif et durable. Le dialogue social revêt une importance fondamentale à cette fin. Malheureusement, de nombreux pays dans la région ne pratiquent pas pleinement le dialogue social et ont manqué à leur obligation de mise en œuvre des conventions fondamentales de l'OIT, en particulier la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.

Allocution de Son Excellence M. Mulatu Teshome, Président de la République fédérale démocratique d’Ethiopie

18. Son Excellence le Président Mulatu Teshome de la République fédérale démocratique d’Ethiopie a souhaité la bienvenue en Ethiopie à tous les invités. C’est un privilège pour l’Ethiopie d’accueillir la treizième Réunion régionale africaine, qui est une instance de discussion et de dialogue. Les questions inscrites à l’ordre du jour, notamment le travail décent, l’économie informelle et l’emploi des jeunes, revêtent une importance capitale pour l’Afrique. Sur un continent qui compte une grande proportion de travailleurs pauvres, dont un grand nombre vivant avec moins de 1 dollar des Etats-Unis par jour, le travail décent pourrait contribuer notablement à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Toutes les parties devraient s’engager à mettre en œuvre les conclusions qui seraient adoptées à la réunion régionale, ainsi qu’à appuyer les résultats des autres réunions qui avaient eu lieu peu de temps auparavant en Ethiopie, dont le Programme d’action d’Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en juillet 2015, et la Déclaration de l’UA sur l’emploi, l’éradication de la pauvreté et le développement inclusif en Afrique. La croissance de l’Afrique, qui en moyenne est élevée, doit se traduire en emplois convenables et doit promouvoir la transformation sociale, en tenant compte comme il se doit de la protection de l’environnement. Le développement durable est la clé du développement à long terme. De ce fait, il demeure essentiel de mettre en place des mécanismes destinés à protéger les personnes vulnérables, de garantir l’efficacité des dépenses publiques et de déployer des efforts pour que l’Afrique puisse fournir des financements adéquats pour ses jeunes. Cela contribuerait positivement à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).
19. L’Ethiopie a fait des progrès notables pour ce qui est de diminuer le chômage, de réduire la pauvreté et de transformer l’économie. Le gouvernement attache une importance particulière aux politiques en matière d’emploi. Des documents d’orientation stratégique ont été élaborés, parmi lesquels le Plan 2005-2009 de développement accéléré et durable pour l’élimination de la pauvreté (PASDEP), et le Plan 2010-2015 de croissance et de développement sur cinq ans de l’Ethiopie (GTP), qui vise à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le nouveau plan de croissance et de développement (GTP 2), qui est largement fondé sur le plan précédent (GTP 1), orientera les plans de développement futurs, le but étant de faire en sorte que l’Ethiopie devienne un pays à revenu intermédiaire. Les priorités du gouvernement sont entre autres le travail décent, la réduction de la pauvreté, la protection sociale, les mesures relatives au VIH sur le lieu de travail, la promotion des droits et le dialogue social. Le partenariat entre le gouvernement et l’OIT a été extrêmement fructueux. L’Organisation a fourni des orientations précieuses à l’Ethiopie en vue d’éradiquer la pauvreté et de promouvoir le travail décent au travers de plusieurs projets en cours dans le pays qui donnaient de bons résultats.

Dialogue de haut niveau: Le travail décent en Afrique dans le contexte post-2015: droits et dialogue social pour une croissance inclusive et durable

20. Une réunion a été tenue sur le Dialogue de haut niveau sur le travail décent en Afrique dans le contexte post-2015: droits et dialogue social pour une croissance inclusive et durable. Ce dialogue a été mené par un panel présidé par M. Abdulfatah Abdullahi Hassan, ministre du Travail et des Affaires sociales, République fédérale démocratique d’Ethiopie, et animé par M. Moussa Oumarou, directeur, Département de la gouvernance et du tripartisme, Bureau international du Travail (BIT). Le panel a réuni les personnes suivantes:

- M. Guy Ryder, Directeur général du BIT;

-
- M. Mustapha Sidiki Kaloko, Commissaire aux affaires sociales, Commission de l’UA (CUA);
 - M. Carlos Lopes, secrétaire exécutif, CEA-ONU;
 - M. Willy Makiashi, vice-Premier ministre et ministre de l’Emploi, du Travail et de la Protection sociale de la République démocratique du Congo;
 - M. Mansour Sy, ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les institutions du Sénégal;
 - M^{me} Linda Kromjong, secrétaire générale, Organisation internationale des employeurs (OIE);
 - M. Francis Atwoli, secrétaire général, Organisation centrale des syndicats.

21. M. Lopes a déclaré que le produit intérieur brut (PIB) de l’Afrique a triplé au cours des quinze dernières années, mais que la croissance ne s’est pas accompagnée de l’égalité. L’Afrique a besoin d’une croissance transformatrice qui rende la société plus inclusive et qui réduise la pauvreté. Si six des dix pays dont la croissance est la plus forte dans le monde se trouvent sur le continent africain, six des dix Etats les plus inégaux se trouvent aussi en Afrique. L’inégalité gagne du terrain dans de nombreux pays d’Afrique. Les structures de l’économie n’ont pas permis de transformer la croissance en avantages pour le plus grand nombre. Le continent est largement tributaire des matières premières et des ressources naturelles. La plupart des exportations proviennent des industries extractives qui occupent 1 pour cent de l’emploi formel tout en représentant 85 pour cent des exportations. L’Afrique a besoin de créer des emplois dans l’industrie, le secteur manufacturier et de tirer parti du dividende que constituent les jeunes. Sa population atteint déjà 1 milliard d’habitants et devrait passer à 2 milliards d’ici à 2050. Elle deviendrait ainsi le continent doté de la plus grande population active. La majorité des travailleurs opèrent dans l’agriculture, secteur à faible productivité. Les jeunes se dirigent maintenant vers l’industrie des services, l’économie informelle se développe et les perspectives d’une industrialisation s’amenuisent. Le lien entre industrie et agriculture est faible dans la plupart des pays. Pour aller de l’avant, l’Afrique doit sortir du schéma économique actuel où la croissance est créée par la consommation. Les nouveaux ouvrages routiers, ponts, aéroports, centres commerciaux laissent faussement croire que le continent connaît une croissance. L’Afrique a besoin d’un plan intégré et exhaustif mettant davantage l’accent sur la valeur ajoutée, le secteur manufacturier et l’industrialisation. Il n’y a pas assez d’information sur le marché du travail en Afrique, et pratiquement une enquête sur la population active sur deux a plus de dix ans. Cette situation complique l’élaboration des politiques. Ce qu’il faut, c’est une croissance transformatrice qui réduirait les inégalités et la pauvreté et qui créerait des emplois. L’heure de se réjouir du potentiel est révolue; il faut désormais des mesures concrètes.

22. M. Kaloko a déclaré que le travail décent est un objectif prioritaire pour les Etats membres de l’UA. Quatre-vingt-dix pour cent des travailleurs en Afrique opèrent dans les secteurs informel et rural et se composent principalement de femmes et de jeunes. Les questions d’égalité entre les sexes, et plus particulièrement celle de l’autonomisation des femmes, constituent donc une priorité pour l’UA. De fait, c’est ce thème qui a été adopté par l’UA, en 2015, pour remédier aux déséquilibres dans l’emploi. Les problèmes de l’emploi doivent être abordés d’une manière intégrée et globale. L’Agenda 2063 et la Position commune africaine ont précédé les ODD, mais ces initiatives sont mutuellement compatibles. Les programmes de travail récemment adoptés ne sont pas nouveaux pour l’Afrique, car ils remontent au Plan d’action de Lagos, au Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD), au Plan d’action de Ouagadougou de 2014 et à Ouagadougou+10. En fait, ce qu’ils apportent, c’est un changement de libellé et un accent

mis sur une répartition plus généreuse des avantages pour la population. Sans appropriation, il ne saurait y avoir de croissance durable; l'Afrique a besoin de toute urgence d'un développement inclusif et durable. L'UA est prête à collaborer avec ses partenaires de longue date, tels que l'OIT, et à faire appel à leurs compétences pour la mise en œuvre de ces programmes.

- 23.** M. Makiashi a déclaré que la plupart des gouvernements sont à pied d'œuvre pour atteindre les ODD. La République démocratique du Congo a mis au point un plan stratégique visant à mettre en œuvre les ODD, de même qu'un programme national de formation de la main-d'œuvre. Pour cela, un mécanisme efficace permettant d'élaborer des statistiques nationales et d'établir des indicateurs du développement est nécessaire. Son gouvernement appelle le BIT à lui fournir une assistance technique et logistique pour une mise en œuvre fructueuse du plan. La République démocratique du Congo a également besoin d'une assistance pour renforcer la capacité institutionnelle à produire des informations sur le marché du travail de même que la capacité de ses partenaires sociaux à mettre en œuvre le programme d'activités. L'OIT devrait aider les pays africains à analyser la situation de l'emploi et appliquer les conventions internationales du travail. Ces travaux devraient s'accompagner d'activités de sensibilisation, notamment auprès des partenaires internationaux de développement, pour mettre l'emploi au cœur de leurs stratégies et faire du travail décent une réalité. Certains partenaires internationaux de développement accordent une attention insuffisante aux questions de l'emploi.
- 24.** M. Sy a déclaré que le Sénégal vient de publier de nouvelles données sur l'emploi selon lesquelles le taux de chômage dans le pays est de 13 pour cent, 28 pour cent de la population sont classés comme inactifs, et 2 millions de travailleurs opèrent dans le secteur informel. Les gouvernements devraient élaborer des stratégies efficaces et inclusives ciblant le chômage et une réduction de la précarité. Le dialogue social est un outil essentiel pour concevoir et mettre en œuvre de telles stratégies, et il devrait être au cœur des initiatives publiques visant à aboutir à des réformes approfondies et au développement durable. Les travailleurs de l'économie informelle devraient bénéficier d'une assistance pour pouvoir passer au secteur formel. Le gouvernement du Sénégal est attentif aux revendications légitimes des travailleurs du pays. La résolution des problèmes continuera par le dialogue.
- 25.** M^{me} Kromjong a déclaré que, pour avoir des partenaires sociaux forts, il faut un gouvernement fort et une réglementation solide servant de base au dialogue, à la transparence et à la prévisibilité. Les questions relatives à l'offre et à la demande sont essentielles si l'on veut un dialogue social efficace aux niveaux national et international. Du côté de la demande, les gouvernements doivent admettre que les entreprises sont le moteur de la croissance et reconnaître le rôle important du secteur privé en tant que moteur essentiel de la création d'emplois. Un environnement propice est essentiel, de même qu'une compréhension de l'importance des PME et de l'esprit d'entreprise. Un bon système éducatif doit également soutenir le développement. Les pays doivent faire l'inventaire de leurs avantages comparatifs et soutenir les secteurs générateurs d'emploi. L'accent devrait être mis sur le passage de l'économie informelle à l'économie formelle en accordant un rôle de premier plan aux femmes et aux jeunes.
- 26.** Du côté de l'offre, M^{me} Kromjong a signalé la nécessité de remédier à l'inadéquation des compétences, d'améliorer la formation professionnelle, les compétences douces, les compétences en informatique et les aptitudes à communiquer et à s'exprimer dans une langue étrangère et la nécessité d'apprendre à opérer dans un monde virtuel. L'éducation et la formation devraient être des processus tout au long de la vie, y compris sur le lieu de travail. Il y a nécessité de se concentrer sur les groupes défavorisés, plus particulièrement les travailleurs handicapés. L'oratrice a demandé l'adoption de politiques de l'emploi souples, la mise en place de services publics de l'emploi de qualité et le développement de

l'orientation professionnelle. Pour cela, il faut un environnement favorable aux entreprises; le dialogue social à cet égard est primordial.

- 27.** M. Atwoli a souligné le rôle crucial du dialogue social aux fins de la réalisation de la justice sociale. Faute d'un dialogue effectif, les pays connaissent une instabilité économique et politique, notamment en matière de gouvernance. Les pays à la recherche d'une stabilité politique et économique devraient s'appuyer sur le dialogue social pour faire face à leurs problèmes. L'Afrique est riche en vertes prairies, mais l'absence d'un véritable dialogue social a entraîné une instabilité économique et politique. C'est ce qui a amené de jeunes hommes et de jeunes femmes à penser que l'herbe est plus verte de l'autre côté de la Méditerranée. Les gouvernements doivent accepter les mouvements syndicaux et travailler en lien étroit avec les partenaires sociaux, qui sont un facteur d'équilibre aux plans politique et social. En Afrique, la liberté et l'indépendance ont été acquises grâce au mouvement syndical. Dans les pays où prévaut un bon dialogue social, comme le Kenya, les gouvernements écoutent les partenaires sociaux, et des solutions aux difficultés nationales en matière de développement sont trouvées. L'orateur a souligné que l'Afrique ne doit pas se voir imposer des plans économiques depuis l'extérieur du continent et a salué les efforts de l'OIT qui ont conduit à l'adoption des ODD, et en particulier de l'objectif 8.
- 28.** Le Directeur général a constaté qu'il n'y a pas de désaccord entre les participants et que se dégagent un diagnostic consensuel quant aux problèmes qui existent en Afrique et une convergence quant aux changements nécessaires. Répondant aux points relatifs à l'expérience de la croissance en Afrique soulevés par M. Lopes, il a dressé une analogie avec un train lancé sur une grande distance, mais qui a perdu le contrôle de sa course et risque de se fracasser. Le modèle de croissance s'accompagne de niveaux élevés d'inégalité; le train n'accueille pas tout le monde à bord et n'est pas inclusif. En outre, le train est alimenté par des matières premières, ressources qui commencent à s'épuiser, ce qui met en péril la trajectoire de la croissance en Afrique. Ce processus n'est ni satisfaisant ni durable. Il existe néanmoins un consensus quant à la nécessité de changer le récit; un consensus pour mettre l'accent et se concentrer sur l'industrialisation, l'économie rurale, les PME, la protection sociale, le développement des compétences, le dialogue social et la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Ce changement se heurte à plusieurs difficultés:
- Le modèle actuel est profondément ancré, mais n'offre des avantages importants qu'à une partie limitée de la population.
 - L'économie mondiale est en mutation; la situation de l'Afrique dans ce changement doit être repensée.
 - D'où viendraient les ressources nécessaires?
 - Faiblesse du marché du travail et des institutions.
 - Energie.
- 29.** Les demandes d'assistance adressées au BIT, qui ne sont pas nouvelles, sont totalement justifiées. L'appel lancé par M. Atwoli en faveur d'un récit inspiré et appartenant à l'Afrique est important, et il doit être entendu. L'OIT a instauré des partenariats avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la BAD et la CEA-ONU dans le domaine des migrations et de l'emploi des jeunes. Ces partenariats doivent être renforcés.
- 30.** Le modérateur a dit que l'Afrique doit s'appropriier les ODD tant au niveau des pays que du continent, soulignant une nouvelle fois que le modèle économique doit changer.

-
- 31.** Un représentant du gouvernement du Malawi (ministre du Travail, de la Jeunesse et du Développement de la main-d'œuvre) s'est associé à tous les autres orateurs pour soutenir le Programme 2030, plan ambitieux comprenant 17 objectifs. La réalisation de ces objectifs suppose un investissement de ressources. Déjà la réalisation des OMD nécessitait des ressources, mais atteindre les 17 cibles énoncées dans les ODD suppose des sommes considérables que les gouvernements à eux seuls ne peuvent réunir. La conclusion de partenariats, tels que les partenariats public-privé, sont importants en vue de la réalisation des ODD. Des consultations à large échelle et le dialogue social sont également essentiels à l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux de développement. Les ODD comprennent de nombreux éléments liés au travail décent, et le soutien de l'OIT ainsi que d'autres institutions des Nations Unies et de partenaires est essentiel.
 - 32.** Une représentante du gouvernement du Zimbabwe (ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Prévoyance sociale) a dit que la réunion régionale se tenait à un moment décisif, dans le prolongement de l'adoption du Programme 2030 et après l'adoption récente de l'Agenda 2063. Le cadre solide du Programme 2030 et le projet pour l'Afrique représentent une voie pleine de défis pour les mandants tripartites. Il convient de féliciter le Directeur général et tous les bureaux extérieurs de l'OIT pour les efforts qu'ils ont accomplis en vue de l'adoption de l'objectif 8 des ODD, qui est au cœur du cadre du développement, et afin d'éliminer la pauvreté, de renforcer la paix universelle et de promouvoir une croissance durable. Citant le Préambule de la Constitution de l'OIT, l'oratrice a déclaré qu'«il ne saurait y avoir de paix universelle et durable sans justice sociale». Toutefois, la justice sociale ne va pas sans la cohésion sociale: les mandants tripartites doivent travailler en lien étroit avec les autres institutions des Nations Unies et les partenaires afin que le dialogue et les droits ne restent pas de vains mots.
 - 33.** Le représentant de la Ligue des Etats arabes a félicité le Président et son équipe d'avoir rendu possible le dialogue de haut niveau. Le sujet est décisif pour l'Afrique, mais les Etats arabes sont confrontés aux mêmes difficultés. Le Programme 2030, et entre autres les ODD 1, 7 et 8, revêt une importance capitale. L'OIT a un rôle majeur à jouer en Afrique où la jeunesse représente un pourcentage très élevé de la population. L'orateur a demandé au Directeur général si l'OIT a engagé une réflexion sur ce sujet et la manière dont l'Organisation pourrait répondre aux attentes de l'Afrique.
 - 34.** Un délégué gouvernemental de l'Algérie a souligné l'importance du dialogue social pour l'obtention de résultats concrets. Il conviendrait de développer les mécanismes de suivi et d'évaluation afin de tirer parti des expériences et des succès. L'apprentissage tout au long de la vie est également un domaine auquel il convient de prêter attention. La treizième Réunion régionale africaine offre un forum international propice à l'échange d'expériences de pays à travers la région.
 - 35.** Le délégué travailleur du Cameroun a dit que le dialogue social est nécessaire pour examiner la question des sources d'emploi. Au-dessous d'un certain seuil, une personne ne peut être considérée comme un travailleur du fait du Code du travail obsolète. Le secteur forestier, entre autres, rencontre des difficultés, et les salaires y sont très bas. Il faut avoir recours au dialogue social pour faire émerger un consensus national.
 - 36.** Un conseiller technique travailleur du Sénégal a suggéré de réexaminer le Plan d'action de Lagos afin d'étudier différents aspects du dialogue social. Il s'interroge sur la nature du rôle des partenaires sociaux au niveau international, étant donné que les Etats imposent leurs propres plans de développement en liaison avec les ODD. Le dialogue social est un chantier inachevé, et les partenaires sociaux s'efforcent de le rendre efficace. Il conviendrait d'établir des cadres convenus pour faciliter le dialogue.

-
- 37.** Le délégué travailleur du Maroc a aussi souligné l'importance du dialogue social en Afrique aux fins de réalisation des objectifs des travailleurs et des prestataires. Le dialogue social a donné d'excellents résultats dans différents domaines, et il devrait être soutenu par toutes les institutions internationales et nationales afin de réaliser les objectifs qui ont été atteints sur d'autres continents. S'agissant de la promotion du développement et du financement des projets de développement, l'orateur a souligné la nécessité d'une contribution des anciennes puissances coloniales, tout comme des institutions financières internationales, d'un plus grand recours à l'autofinancement et d'une meilleure coopération internationale, en particulier du renforcement de la coopération Sud-Sud entre les pays africains.
 - 38.** Le délégué travailleur de la Tunisie a remercié ses collègues qui ont reçu le prix Nobel de la paix. Ceux-ci ont accompli de grands progrès dans le domaine du dialogue social. La mise en œuvre du contrat social convenu par toutes les parties en Tunisie est une question de la plus haute importance. Toutefois, la sécurité est indispensable au développement et à la croissance, et l'intervenant a sollicité une aide pour mener à bien la lutte contre le terrorisme.
 - 39.** Un délégué gouvernemental du Togo s'est dit préoccupé par le fait que des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les ODD sans analyse préalable appropriée du programme des OMD. Il est nécessaire de procéder à une analyse précise des OMD, qui devrait être prise en compte dans les travaux engagés dans la perspective de la réalisation des ODD.
 - 40.** Le délégué travailleur du Soudan a aussi souligné l'importance du dialogue social dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation des autres ODD. Des résultats précis devraient être déterminés si l'on souhaite mener une action réaliste. L'intervenant s'est demandé si les travailleurs et les syndicats des pays africains jouaient un rôle positif ou négatif dans la réalisation des objectifs aux niveaux régional ou national.
 - 41.** Le délégué travailleur du Nigéria a dit qu'aucun dialogue fructueux n'était possible sans la volonté politique concomitante. Souvent, les plans restent lettre morte et ne sont pas convenablement mis en œuvre. Les gouvernements doivent avoir la volonté politique d'instaurer le dialogue social. Les gouvernements nouvellement élus abandonnent nombre de processus et d'objectifs, avec des conséquences particulièrement négatives dans les pays concernés.
 - 42.** M. Atwoli a noté que beaucoup d'interventions ont souligné l'importance du rôle du dialogue social dans la réalisation des ODD. En réponse à une question soulevée par le délégué travailleur du Soudan, il a indiqué qu'en Afrique les syndicats sont financés par les travailleurs. Il n'en va pas de même dans certains pays développés où les syndicats sont financés par les pouvoirs publics. En conséquence, les syndicats africains sont libres et indépendants et jouent donc un rôle tout à fait positif.
 - 43.** M^{me} Kromjong a souligné l'importance de l'investissement, de l'allègement de la bureaucratie, du financement de l'innovation, des PME et de la promotion du dialogue social. Il n'existe pas de solution toute faite; il faut adopter une approche adaptée aux besoins. Les moyens de mesurer les progrès accomplis ne sont pas évoqués, ni ceux d'assurer la continuité.
 - 44.** M. Makiashi a fait ressortir la nécessité d'une approche davantage axée sur les résultats, l'accent étant mis sur l'importance du rôle des partenaires sociaux dans la réalisation des ODD. Beaucoup d'enseignements pourraient être tirés des initiatives et des bonnes pratiques mises en œuvre avec succès au niveau national. Il importe de resserrer les liens entre l'OIT et les différents pays pour parvenir à réaliser les ODD.

-
45. M. Kaloko a souligné de nouveau le besoin d'inclusivité, privilégiant une démarche centrée sur les personnes dans la perspective de la mise en œuvre des divers moyens d'action: la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou+10, l'Agenda 2063 et les conclusions de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.
46. M. Lopes a dit que le plan décennal envisageait la création de 122 millions d'emplois. Au rythme actuel, l'Afrique ne pourrait créer que 54 millions d'emplois environ. Il est absolument indispensable de trouver un moyen de combler ce déficit. L'Afrique doit donc s'industrialiser, même si d'autres régions du globe s'orientent vers un développement basé sur la connaissance. La situation, où entrent en jeu des questions liées aux relations commerciales, à la propriété intellectuelle et au protectionnisme, est bien entendu d'une grande complexité. Cependant, le problème de l'Afrique n'est pas financier. Les enjeux concernent avant tout la façon dont les ressources sont utilisées et gérées. La croissance de l'Afrique est fortement tributaire des facteurs suivants:
- L'augmentation du coût du travail en Chine et en Asie est trop élevée pour les industries peu productives.
 - L'Afrique pourrait jouer un rôle de premier plan dans le domaine des énergies renouvelables, avec des emplois verts à la clé.
 - L'Afrique est en soi un immense marché. Il faut intensifier les échanges commerciaux à l'échelle du continent.
 - L'Afrique pourrait jouer un des tout premiers rôles dans la plate-forme de technologies, comme elle le fait déjà dans les domaines des services bancaires par téléphone et des assurances.
 - L'Afrique pourrait tirer parti de l'expérience des autres.
47. Le Directeur général a dit que l'OIT opérait actuellement une réforme interne qui lui permettra de mieux répondre aux besoins de ses mandants. Il y a un besoin de cohérence à tous les niveaux – local, régional et international –, et il conviendrait d'adopter une approche intégrée pour mener à bien le Programme 2030. Le dialogue social jouera un rôle essentiel à cet égard. Les approches distinctes devraient être remplacées par la création de nouveaux partenariats.

Discussion générale du rapport du Directeur général: Vers un développement inclusif et durable en Afrique grâce au travail décent

Présentation du rapport par le directeur régional de l'OIT pour l'Afrique

48. Le directeur régional de l'OIT pour l'Afrique a présenté le rapport du Directeur général pour la treizième Réunion régionale africaine en se concentrant sur la seconde partie du rapport, consacrée à l'examen de l'Agenda du travail décent en Afrique (2007-2015). Il a donné un aperçu de l'évolution du concept de travail décent et de l'élaboration et la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD). L'Agenda du travail décent en Afrique, avec 17 cibles, était ambitieux.

-
- 49.** Le rapport expose en détail les réalisations accomplies et les lacunes détectées pour chacun des 17 cibles. Il met en lumière les réussites de l'Agenda du travail décent en Afrique de la façon suivante: dans tous les pays, la création d'emplois avait été placée au cœur des politiques nationales; bon nombre de pays africains avaient adopté des politiques offrant un minimum de protection sociale à tous, y compris les plus vulnérables; le dialogue social et le tripartisme progressaient et se développaient. La ratification des conventions fondamentales de l'OIT est presque universelle à l'échelle du continent, des programmes efficaces sont progressivement mis en place pour éliminer le travail des enfants ainsi que le travail forcé. Grâce à leur dynamisme, les secteurs privés nationaux tirent la croissance économique constante du continent, créant des emplois pour des millions de jeunes. Le PIB moyen par habitant en Afrique subsaharienne s'établit à présent à plus de 3 300 dollars E.-U., 28 nations africaines sur 54 font partie des pays à revenu intermédiaire ou des pays à revenu élevé, et une classe moyenne africaine émerge.
- 50.** De nombreux objectifs de l'Agenda du travail décent ont été atteints mais, pour plusieurs autres, des progrès restent à accomplir: le chômage des jeunes demeure élevé sur l'ensemble du continent, l'économie informelle existe toujours et les inégalités continuent de se creuser, alors que les normes du travail, bien que ratifiées, ne sont pas systématiquement mises en œuvre. Malgré certaines améliorations, la couverture sociale est loin d'être universelle; dans plusieurs pays d'Afrique, le dialogue social pâtit de la fragmentation et de la représentativité insuffisante des partenaires sociaux, et de nombreux gouvernements africains sont toujours dépourvus de la capacité institutionnelle nécessaire pour mettre en œuvre les engagements et faire appliquer la législation. En outre, le continent est confronté à de nouvelles épreuves: l'épidémie catastrophique d'Ebola, la fragilité des Etats, l'émigration massive de jeunes africains vers des continents plus prospères et les attaques terroristes.
- 51.** Malgré ces difficultés, l'Afrique a amorcé une transformation structurelle qui devrait lui permettre de devenir un géant économique. De nombreuses industries délocalisent en Afrique, tirant parti d'une main-d'œuvre nombreuse et jeune, de la disponibilité des ressources naturelles, de la proximité des grands marchés de consommation et des améliorations constantes de l'infrastructure et des communications. La transformation structurelle du continent créera d'immenses possibilités d'emploi et élargira considérablement la marge de manœuvre budgétaire dont les pays disposent pour financer des programmes sociaux.
- 52.** Le rapport du Directeur général a identifié des facteurs essentiels facilitant la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent en Afrique, à savoir:
- l'appropriation du processus de développement par les pays et leur engagement vis-à-vis de ce processus;
 - le financement du processus de développement grâce à des sources nationales, en plus de l'aide publique au développement (APD) et de l'investissement direct étranger (IDE);
 - l'établissement d'équipes spéciales interministérielles, d'alliances entre plusieurs parties prenantes et de partenariats globaux à l'appui du travail décent;
 - une priorité donnée aux projets à grande échelle et à long terme plutôt qu'aux projets ponctuels;
 - l'accélération de l'intégration régionale sur l'ensemble du continent.

-
- 53.** L'OIT pourrait réaliser les objectifs de l'Agenda du travail décent de façon indépendante, mais elle doit bâtir un partenariat solide avec l'UA. Les conclusions de la treizième Réunion régionale doivent être étroitement alignées sur la Déclaration et le Plan d'action de l'UA pour l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif, sur le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement et sur le Programme 2030, qui avaient reconnu le travail décent comme élément moteur du développement. L'OIT doit mobiliser l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement autour de l'objectif du travail décent. Il convient de développer en Afrique une nouvelle génération de PPTD que les mandants nationaux s'approprient pleinement et qui seront, dans une large mesure, financés par des sources nationales. Cela devrait également inclure la formulation de PPTD sous-régionaux que la région africaine sera la première à expérimenter.

Discussion du rapport du Directeur général

- 54.** La vice-présidente employeuse a accueilli le rapport avec satisfaction. Elle a dit apprécier qu'il fasse plusieurs fois référence à l'importance de l'entrepreneuriat et des entreprises durables, car l'Afrique ne manque pas d'entrepreneurs. Les employeurs peuvent jouer un rôle essentiel à cet égard en renforçant une culture de l'entrepreneuriat. L'oratrice s'est félicitée de l'outil pour un Environnement favorable aux entreprises durables (ESEE) utilisé par de nombreuses organisations d'employeurs qui analysent les défis auxquels font face les entreprises et qui proposent des recommandations. Le rapport reconnaît la nécessité d'une croissance partagée. Toutefois, il faut faire preuve de prudence, car une augmentation excessive des salaires minima risquerait de renchérir le coût du travail et de compromettre ainsi la compétitivité de l'Afrique. La productivité est d'une importance primordiale et c'est pourquoi l'OIT devrait favoriser sa croissance en créant, ou en modernisant, des centres de productivité. La capacité des organisations d'employeurs devrait être renforcée dans des domaines techniques, comme la fixation des salaires, la protection sociale ou encore la santé et la sécurité au travail, afin de permettre aux organisations d'employeurs de participer à un dialogue stratégique qui soit fondé sur les faits. En outre, la structure des organisations d'employeurs devrait elle aussi être renforcée, avec le concours de l'OIT, de manière à inclure des sous-commissions techniques et des branches au niveau des provinces. L'OIT reste le principal partenaire des organisations d'employeurs dans ce domaine. Les employeurs sont favorables à la formulation et à la mise en œuvre des PPTD, mais il est encore possible d'améliorer la participation des employeurs, notamment par l'intermédiaire des spécialistes du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP). Les PPTD peuvent servir de vecteur pour aider les femmes au sein d'associations professionnelles et promouvoir l'extension de la protection sociale.
- 55.** Le vice-président travailleur a déclaré que la réunion régionale se tenait à un moment où l'Afrique connaissait une croissance économique rapide, ce qui représentait un fort potentiel pour ce continent, et qu'elle coïncidait en outre avec l'adoption récente des ODD, de la Déclaration de l'UA, du Plan d'action pour l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif, de l'Agenda 2063 et de l'évaluation de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008. Ces déclarations politiques offrent de vastes possibilités pour la réalisation du travail décent. Malheureusement, l'Afrique est une région qui continue d'accuser d'importants déficits de travail décent: à l'échelle de la planète, un pauvre sur quatre vit en Afrique, les inégalités demeurent, les emplois précaires sont très nombreux et l'augmentation des salaires a été inférieure à 1 pour cent en 2014. Le chômage des jeunes est élevé, les femmes continuent d'être victimes de discrimination au travail et de violences sexistes au sein de la société. Le groupe des travailleurs a exhorté les mandants à relever de toute urgence les défis auxquels ils faisaient face pour instaurer la justice sociale et parvenir au travail décent. Il faudrait promouvoir un dialogue social inclusif qui permette aux partenaires sociaux de contribuer à l'élaboration des politiques dans le plein respect des conventions de l'OIT, en particulier

les conventions n^{os} 87 et 98. Les Etats Membres doivent mettre en place des politiques sociales et économiques axées sur le travail décent. Les syndicats doivent pouvoir exercer leurs droits en toute liberté, y compris la négociation collective. La deuxième partie du rapport mentionne un certain nombre de cibles qui ont été atteintes. Toutefois, certains de ces résultats sont incomplets. Le rapport aurait pu traiter davantage des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent en Afrique. Le groupe des travailleurs a dit souhaiter qu'un message politique fort se dégage de cette réunion régionale. Les PPTD doivent être les vecteurs du changement au niveau national, ils devraient systématiquement associer les partenaires sociaux de telle sorte que les principes du travail décent soient intégrés dans ces programmes.

- 56.** Un représentant du gouvernement de la Zambie (ministre du Travail et de la Sécurité sociale) a déclaré que son pays a intégré le travail décent au sixième Plan national de développement révisé et a lancé en 2013 la Stratégie nationale pour l'industrialisation et la création d'emplois. Ces documents d'orientation fondamentaux sont utilisés dans le cadre de la politique nationale de l'emploi et du marché du travail actuellement révisée par les instances tripartites. L'accent est mis sur la nécessité de tirer le meilleur parti des ressources humaines et naturelles et de développer activement les industries et entreprises à forte intensité de main-d'œuvre, qui constituent un énorme vivier d'emplois, en particulier l'agriculture, la construction, l'industrie manufacturière et le tourisme. En vue de parvenir à l'objectif visant à créer 1 million d'emplois formels d'ici à la fin de 2016, des efforts sont actuellement déployés aux niveaux national et local pour établir des liens entre les PME et le secteur minier et promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail. Dans le secteur de la construction, des stratégies de communication ont été mises en place pour faire en sorte que tous, y compris les petits entrepreneurs locaux, respectent des normes minimales en matière de travail. Grâce à un accroissement des crédits budgétaires, le Programme de transferts sociaux en espèces a été étendu chaque année à de nouveaux bénéficiaires et à de nouveaux districts. Le Conseil consultatif tripartite du travail reste la principale instance de dialogue social dans le pays. En 2015 a été constitué le Comité de partenariat tripartite pour le secteur minier, qui s'occupe surtout des droits au travail dans ce secteur. La Zambie s'emploie activement à renforcer les capacités de négociation des partenaires sociaux au moyen d'ateliers afin de réduire les pertes d'emplois dans le secteur minier. Elle a joué un rôle de premier plan dans la campagne de lutte contre le travail forcé, comme en témoigne le fait que le gouvernement a accueilli la Conférence sous-régionale sur la ratification et la mise en œuvre du nouveau protocole de l'OIT relatif au travail forcé (Lusaka, 17-18 novembre 2015), au cours de laquelle le Président, Son Excellence M. Edgar Chagwa Lungu, a accepté de soutenir la campagne «50 pour la liberté». L'actuel plan d'action national (2011-2015) sur les migrations de main-d'œuvre offre une réponse multisectorielle en matière de prévention, de protection et de répression. En 2012, le pays a mis en place un mécanisme national d'orientation et publié des directives destinées à protéger et aider les victimes de la traite.
- 57.** Le vice-président gouvernemental a noté que tous les objectifs de l'Agenda du travail décent en Afrique n'ont pas été atteints, malgré les efforts considérables déployés à cet effet par le Directeur général et l'Organisation. Pour mettre en œuvre cet agenda, le Cameroun a bénéficié de l'appui du BIT dans quatre domaines:
- Normes: de nombreuses conventions ont été ratifiées, le Code du travail a été révisé et un PPTD a été signé.
 - Dialogue social: divers mécanismes de dialogue social ont été institués.
 - Protection sociale: le gouvernement s'emploie à étendre au plus grand nombre la protection sociale grâce à un système d'assurance volontaire.

-
- Emploi: une politique nationale pour l'emploi a été adoptée, et une agence de promotion des PME a été créée; pour stimuler la création d'emplois, l'emploi indépendant et la formation professionnelle sont encouragés et de nombreuses autres initiatives ont été lancées.
- 58.** Un représentant du gouvernement du Maroc (ministre de l'Emploi et des Affaires sociales) a appelé l'attention sur le très difficile contexte international et économique, caractérisé par les conflits et l'instabilité. La paix est menacée, le chômage augmente, tout comme les migrations de main-d'œuvre, la traite d'êtres humains et le trafic de drogue. Pour relever ces défis, l'Afrique doit se doter de politiques de développement plus inclusives; la coopération Sud-Sud doit être encouragée. Le gouvernement appuie le contenu du rapport et ses recommandations; le travail décent devrait être intégré à l'ensemble des programmes et politiques menés en Afrique. Le Maroc a révisé sa législation et pris un certain nombre de mesures pour protéger les travailleurs vulnérables, par exemple les travailleurs domestiques; il a mis sur pied un programme d'éradication de la pauvreté, élaboré une stratégie de promotion de l'emploi, amélioré la protection sociale et augmenté les prestations de retraite. Les pays africains devraient former de vastes partenariats et apporter leur soutien à l'OIT.
- 59.** Le délégué travailleur du Kenya a observé que la hausse du chômage est une des principales causes des migrations. Il a appelé les employeurs à augmenter le salaire minimum et l'OIT à aider les partenaires sociaux à promouvoir le respect des conventions internationales. Si le Kenya a signé les conventions fondamentales de l'OIT, dans la pratique, il ne les respecte pas. Des efforts plus importants doivent être consentis dans le domaine de la mobilisation de ressources.
- 60.** Un représentant du gouvernement de la Namibie (ministre du Travail, des Relations professionnelles et de la Création d'emplois) a informé les participants à la réunion que son gouvernement mettait en œuvre une politique visant à «ne laisser personne sur le carreau», reposant sur le développement inclusif. Un PPTD est en place en Namibie et représente un moyen pour mieux intégrer l'Agenda du travail décent à la politique de développement, renforcer le dialogue social, étendre la protection sociale aux personnes vulnérables, offrir un cadre réglementaire garantissant des droits à tous les travailleurs, en particulier aux plus vulnérables, et un outil pour l'adoption d'une loi sur les services de l'emploi portant obligation pour tous les employeurs ayant 25 salariés ou plus de déclarer les postes vacants aux services publics de l'emploi pour procéder à un recrutement. Cette loi vise à lutter contre les excès des courtiers en main-d'œuvre. La Namibie a mis en place une Unité pour la productivité nationale; instauré un impôt de solidarité, un salaire minimum pour les travailleurs domestiques et l'enseignement primaire et secondaire gratuit et universel. La Namibie s'inscrit dans le cadre stratégique de l'Agenda 2063 de l'UA et les normes internationales du travail de l'OIT et est convaincue que l'Afrique pourra s'élever grâce à ses propres ressources. Le gouvernement entend éradiquer la pauvreté d'ici à 2025.
- 61.** Un représentant du gouvernement de l'Egypte (ministre de la Main-d'œuvre) a insisté sur l'importance du travail décent en Egypte en vue de surmonter les difficultés rencontrées par le pays. L'Egypte a défini et mis en œuvre des initiatives pour s'attaquer au problème de l'économie informelle; elle a élaboré un plan national relatif au travail à l'intention des jeunes et un programme de formation pour les jeunes tenant compte des besoins du marché du travail et orienté plus particulièrement sur l'agriculture. L'Egypte encourage la production à valeur ajoutée plutôt que l'exportation de produits de base.
- 62.** Un représentant du gouvernement des Comores (ministre de l'Emploi, du Travail, de la Formation professionnelle et de l'Entrepreneuriat féminin) a indiqué que son gouvernement a signé un PPTD. Les Comores ont développé une réglementation et une loi sur le travail afin de satisfaire à leurs obligations découlant des conventions internationales

du travail et de protéger leurs travailleurs. Un plan pour la création de 5 000 emplois d'ici à 2016 a été mis en place. A cette fin, un fonds pour la jeunesse a été établi, avec le soutien du BIT. Cette démarche s'inscrit dans le plan gouvernemental d'urgence pour la création d'emplois. Les Comores participent à la promotion du travail décent et des normes internationales du travail, avec le soutien du BIT, et progressent vers la ratification des instruments internationaux en matière de protection sociale et d'administration du travail. Une attention particulière devrait être accordée à la situation spécifique des petits Etats insulaires dans le contexte du changement climatique. Les Comores apprécieraient le soutien du BIT à cet égard.

- 63.** Un représentant du gouvernement du Soudan (ministre d'Etat pour le Travail et la Réforme de l'administration) a insisté sur l'importance fondamentale des objectifs énoncés dans le rapport du Directeur général et des cibles définies par les ODD pour l'Afrique. Le travail décent est également déterminant pour l'avenir de l'Afrique. Il est nécessaire d'instaurer un nouveau modèle de croissance pour l'Afrique, cohérent avec le Programme 2030 et en particulier avec son objectif 8. Le Soudan a enregistré une croissance de 3,5 pour cent en 2014 et prévoit qu'elle atteindra 7 pour cent dans les trois à quatre prochaines années. La libéralisation économique et la diversification industrielle sont des stratégies essentielles dans la lutte contre le chômage. Le Soudan encourage les investissements visant à générer du travail décent au bénéfice de sa population dans son intégralité – en assurant aux femmes l'égalité et en favorisant la transformation des entreprises informelles en entreprises formelles. Le gouvernement apprécierait le soutien du BIT sur ces questions. Le Soudan s'efforce également de promouvoir la réconciliation afin que chacun puisse participer au développement. Le dialogue social a été lancé à des fins de réconciliation. Le pays a revu les lois visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes garantie dans la Constitution nationale.
- 64.** Un représentant du gouvernement du Sénégal (ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les institutions) a souligné le contexte mondial caractérisé par les inégalités et les déséquilibres. Il a approuvé l'accent mis sur la nécessaire sécurité sociale dans le rapport du Directeur général. L'Afrique est véritablement une terre de possibilités, mais les droits des travailleurs ne sont pas pleinement respectés. Le gouvernement a adopté des mesures pour remédier à cette situation au Sénégal, et des politiques visant à renforcer les droits des travailleurs ont été encouragées par le Président. Le gouvernement s'efforce de cette façon d'améliorer les conditions de vie et de travail de la population en se fondant sur les quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Le Président a soutenu les initiatives récentes entreprises au Sénégal en matière de dialogue social. Le BIT devrait apporter son soutien sur cette question.
- 65.** Une représentante du gouvernement du Zimbabwe (ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Prévoyance sociale) a noté que le rapport fournissait une évaluation de l'Agenda du travail décent pour l'Afrique et montrait qu'il y avait lieu d'être optimiste. Les conventions fondamentales ont été ratifiées et d'autres réalisations sont à saluer. Toutefois, malgré la croissance économique enregistrée sur tout le continent, la pauvreté est toujours enracinée en Afrique. L'un des obstacles au développement durable est l'absence de consultations. Au Zimbabwe, les partenaires sociaux mettent en œuvre le troisième cycle du PPTD; le dialogue social et le tripartisme en sont toujours la pierre angulaire et ont abouti à la création du Forum de négociation tripartite. Le défi est de surmonter l'incapacité à créer des emplois, en particulier pour les jeunes. A cette fin, le Zimbabwe a élaboré un programme de développement visant à stimuler l'inclusion économique. Le gouvernement estime que la poursuite du travail décent devrait être ancrée dans la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou+10.
- 66.** Une déléguée gouvernementale du Mozambique a souligné combien il importait de réaliser la justice sociale par le travail décent. Le rapport souligne l'importance du développement stratégique, inclusif et durable. Le Mozambique élabore des stratégies en faveur des

groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes. Le 25 novembre 2015, il a instauré un programme national pour l'emploi destiné à promouvoir les investissements dans les emplois décents, et le gouvernement s'emploie à mettre en place un système obligatoire de sécurité sociale pour les travailleurs indépendants. Des efforts considérables sont déployés en vue d'améliorer la situation sur le marché du travail, la participation des femmes et les conditions de travail en général. Le dialogue social est essentiel pour promouvoir le développement durable et le travail décent. Une commission consultative a été créée pour conduire un dialogue avec les provinces, et le gouvernement espère que le BIT lui apportera une assistance pour promouvoir le dialogue social et la collecte de statistiques du travail. Le Mozambique appuie l'appel du Directeur général en faveur de la justice sociale et du travail décent et demande à tous les participants de s'exprimer sur la Journée mondiale de lutte contre le sida.

- 67.** Le délégué travailleur du Soudan a expliqué comment, au Soudan, les organisations de travailleurs mettaient en œuvre divers programmes d'éducation des travailleurs contribuant à la défense des droits de ces derniers et entretenaient un dialogue social avec le gouvernement. Les organisations de travailleurs sont représentées dans la plupart des organes, institutions nationales et structures pertinents du pays. Par ce biais, elles participent à la prise de décisions sur les questions touchant au travail et à l'emploi dans le pays. Au Soudan, les travailleurs ont créé le festival annuel des travailleurs, qui est célébré le 21 mai de chaque année avec différentes manifestations culturelles et activités de sensibilisation, ainsi qu'avec l'organisation de séminaires destinés à définir et à défendre les droits des travailleurs. Des séances spécifiques sont organisées sur des sujets tels que la sécurité et la santé, la transition vers l'économie formelle et l'élargissement de la couverture de sécurité sociale. Le dialogue social est entretenu avec le gouvernement par l'intermédiaire du ministère de l'Emploi. Tous les partenaires travaillent ensemble pour promouvoir le travail décent et le développement économique national.
- 68.** Le délégué employeur du Sénégal a mentionné plusieurs questions touchant au secteur privé du Sénégal et ayant une incidence négative sur la réalisation du développement durable. Certes, l'Afrique est dotée d'importantes ressources et tout indique qu'elle incarne l'avenir de la planète, mais le continent affiche toujours des lacunes dans le domaine de l'emploi. Cela est en grande partie à mettre au compte de la corruption qui entrave le développement économique, le développement du secteur privé et la création d'emplois. Des efforts doivent être déployés pour lutter contre la corruption et encourager les gouvernements à soutenir le développement du secteur privé par le dialogue social. L'intervenant a aussi souligné le rôle important joué par les femmes au travers de leurs associations, et individuellement en tant qu'entrepreneurs, et a noté que, au Sénégal, le gouvernement a soutenu la création d'une association de femmes qui comptait à ce jour plus de 20 000 membres, en partie grâce à l'appui fourni par l'OIT. Les PPTD de l'Organisation sont un outil précieux pour promouvoir une croissance plus inclusive et obtenir des informations de la part des partenaires sociaux.
- 69.** Le délégué travailleur de l'Égypte a déclaré que le développement durable et le travail décent devraient être au cœur de tous les efforts de développement. Bien qu'il soit riche en ressources naturelles et en minerais, le continent africain est toujours en proie à la pauvreté et ne dispose pas des ressources nécessaires pour financer son développement. Cette situation remonte en partie à l'action des anciennes puissances coloniales qui ont cherché à monopoliser l'accès à ces ressources. En octobre 2016, la Fédération syndicale mondiale se réunira en Afrique du Sud pour débattre, entre autres sujets, de la lutte contre la pauvreté, de la promotion du travail décent et de l'élargissement de la protection sociale. Le phénomène migratoire prend de l'ampleur; il devrait être considéré comme un thème de discussion important compte tenu du nombre croissant de personnes qui quittent les pays africains et d'autres pays pour se rendre en Europe. La discussion devrait porter sur les mesures à prendre pour endiguer ces flux migratoires, sur les causes des migrations – la pauvreté et le chômage – et sur la création de débouchés qui permettent de stopper le

mouvement. Cette question est liée à celle de l'exode des cerveaux dont pâtit le continent africain. Certaines entreprises multinationales (EMN) profitent de l'ignorance et de l'imperfection de la législation et des systèmes de justice sociale de l'Afrique. Elles ne respectent pas les syndicats et exploitent les travailleurs, ce qui va à l'encontre du travail décent.

- 70.** Le délégué employeur de la Côte d'Ivoire a fait observer que la question de la création d'emplois ne devait pas être examinée isolément, *per se*, mais dans le contexte de la croissance démographique. L'Afrique doit viser des taux de croissance économique plus élevés que la Chine, par exemple. Il faut des politiques sociales et économiques qui soient porteuses de croissance économique et de création d'emplois. Pour cela, les gouvernements doivent stimuler davantage les entreprises et débloquer des ressources pour renforcer le secteur privé.
- 71.** Le délégué employeur de la Namibie a déclaré que le secteur privé était généralement considéré comme le moteur de la croissance économique, mais qu'il était très important que les gouvernements encouragent la création d'emplois dans le secteur privé. Ils doivent pour ce faire recourir au dialogue social et prêter attention aux propositions du secteur privé. Le dialogue devrait porter sur les contraintes qui pèsent sur le secteur privé et avoir pour but d'alléger la réglementation et les lourdeurs administratives grâce à des règlements «intelligents». En effet, les règlements ne devraient pas être les mêmes pour tous, mais devraient porter sur les grands problèmes auxquels se heurtent les différentes branches d'activité, comme la procédure d'enregistrement des entreprises, la fiscalité et le droit foncier. La révision de la réglementation ne devrait pas remettre en question les normes internationales du travail ni les droits des travailleurs et devrait être alignée sur les PPTD. L'outil de création d'un environnement favorable à des entreprises durables doit être utilisé pour analyser la conjoncture économique et formuler des recommandations sur la manière de surmonter les problèmes. Les gouvernements devraient envisager la question des réductions d'impôts avec prudence. Les citoyens et les entreprises attendent des services de la part du gouvernement et cela a un coût. Chacun doit payer sa part pour faciliter la prestation de services publics.
- 72.** Le représentant de HelpAge International a attiré l'attention sur le rôle et la contribution des personnes âgées et sur les difficultés que celles-ci connaissent sur le marché du travail. On compte actuellement 60 millions de personnes âgées qui travaillent, et ce chiffre passera à 215 millions d'ici à 2050, ce qui représente une partie non négligeable de la population. Cinquante-deux pour cent des hommes et 33 pour cent des femmes âgés de plus de 65 ans travaillent, principalement dans le secteur informel. Il est donc impératif au plan économique de ne pas exclure ces travailleurs. Les personnes âgées, bien qu'elles contribuent à la croissance économique, à la mise en commun des expériences et à la transmission du savoir, se heurtent à des difficultés et des inégalités sur le marché du travail à cause de leur santé fragile, de la discrimination fondée sur l'âge, de revenus relativement modestes et de la violation de leurs droits à la propriété foncière. Les partenaires sociaux devraient appliquer la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, en suivant l'exemple d'Etats Membres comme le Botswana, Maurice, la Namibie et les Seychelles, qui ont démontré qu'il est possible d'offrir une pension et une couverture sociale à presque 100 pour cent des personnes âgées. Les résultats obtenus dans ces pays montrent que, grâce à cette couverture, des améliorations sont enregistrées à l'échelon des ménages comme de la société, qui se font sentir jusque dans les taux de scolarisation. De plus, l'extension des pensions et prestations aux personnes âgées va dans le sens de plusieurs indicateurs des ODD. Les participants à la réunion devraient réfléchir à la possibilité de légiférer pour interdire la discrimination fondée sur l'âge, défendre les droits et la couverture sociale des personnes âgées, et imposer l'obligation d'établir des données ventilées par âge.

-
- 73.** Un délégué gouvernemental de l'Algérie a dit que le développement durable en Afrique devait suivre une approche inclusive, basée sur l'Agenda du travail décent. L'Afrique possède de nombreuses ressources humaines et matérielles qu'elle souhaite mettre au service du développement inclusif. L'OIT a un rôle essentiel à jouer s'agissant d'aider les Etats Membres à mettre en œuvre l'Agenda du travail décent par le partage des meilleures pratiques. L'Agenda du travail décent a été intégré dans la stratégie de développement en Algérie et est actuellement mis en œuvre au travers de la politique de l'emploi. Depuis l'instauration de cette politique, le taux de chômage est tombé de 30 à 10 pourcent. En ce qui concerne plus particulièrement l'économie informelle, des incitations ont été mises en place pour faciliter la transition vers la formalité. Des incitations fiscales et d'autres réformes administratives ont été conçues pour faciliter la promotion du travail décent. Le dialogue social demeure un pilier de la promotion du travail décent. L'orateur a enfin tenu à rappeler que l'Algérie continue à soutenir la coopération Sud-Sud et qu'elle vient de mettre à la disposition du BIT des ressources pour partager son expérience en matière de dialogue social et de protection sociale grâce à une convention signée par le Directeur général du BIT, en octobre 2015, lors de la 18^e réunion tripartite nationale (Biskra, Algérie, 14 octobre 2015). Par ailleurs, l'Ecole supérieure de sécurité sociale récemment ouverte à Alger renforcera la coopération Sud-Sud, notamment avec la formation de ressources humaines pour les pays d'Afrique du nord et d'Afrique francophone.
- 74.** Le délégué travailleur du Maroc a fait référence à un rapport sur le développement intégré et durable en Afrique, publié en 2014 par la BAD, dans lequel le Maroc était cité parmi les pays d'Afrique vulnérables en termes de développement intégré. Bien que le Maroc ait enregistré une croissance économique solide ces dernières années, il n'y a pas eu d'effet de percolation. Le dialogue social national reste fragile, même si un accord a été signé au lendemain du Printemps arabe. Une alliance de syndicats négocie collectivement pour garantir le respect des droits et réaliser le travail décent. Confrontés à une décision de facto de libéralisation totale des prix et de démantèlement du système de compensation (prix de soutien) en échange d'un blocage des salaires, et dans le contexte de la liberté syndicale, les syndicats ont décidé de redoubler d'efforts pour défendre les droits des travailleurs et promouvoir le dialogue social. Le 29 novembre 2015, une marche pour le travail a eu lieu à Casablanca, laquelle allait être suivie d'un hommage aux martyrs de la classe ouvrière marocaine qui s'étaient élevés contre le pouvoir colonial le 8 décembre 1952, puis d'une grève nationale le 10 décembre. Toute suite éventuelle des actions dépendrait de la réponse du gouvernement aux revendications des travailleurs.
- 75.** Le délégué employeur du Tchad a souscrit aux vues du Directeur général du BIT sur les entreprises durables en Afrique. Des investissements sont nécessaires pour garantir le caractère inclusif et durable du développement. Les jeunes diplômés de l'université devraient bénéficier d'une aide pour élaborer leurs projets. Le fait que ces derniers ne disposent même pas des ressources minimales pour ce faire et n'aient pas non plus accès à la microfinance représente un défi. L'investissement en faveur des jeunes femmes et des jeunes hommes est un véritable investissement. La réunion devrait fermement recommander aux gouvernements d'accorder des prêts de ce type, même si leur niveau de non-remboursement est de 20 pour cent. Dans la mesure où 80 pour cent de la population travaillent dans l'économie informelle, il vaut la peine de réaliser des investissements en faveur de la jeunesse, aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales.
- 76.** Un représentant du gouvernement du Malawi (ministre du Travail, de la Jeunesse et du Développement de la main-d'œuvre) a déclaré que l'Afrique avait besoin d'un développement inclusif et durable, instauré grâce au travail décent. Il a salué les réalisations accomplies par l'OIT et ses Etats Membres dans la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent en Afrique. Le Malawi souscrit aux principes et droits fondamentaux au travail. Le pays a intensifié ses efforts pour mettre en œuvre les normes internationales du travail, notamment les huit conventions fondamentales. Le Malawi veillera à ce que les dispositions législatives soient appliquées et à ce que soient mis en œuvre des plans

d'action sur le VIH et le sida, la discrimination, le travail forcé, la traite des êtres humains et le travail des enfants. Le pays lancera également des programmes sur la migration équitable. Les mesures de promotion du travail décent prises par le ministère du Travail, de la Jeunesse et du Développement de la main-d'œuvre, largement appréciées, ont abouti à une augmentation des affectations financières du ministère dans le budget national. Le gouvernement remercie l'OIT de soutenir son plan d'amélioration des compétences. Pour favoriser l'emploi indépendant des étudiants diplômés, le gouvernement les aide financièrement en leur fournissant un capital de démarrage, des outils et des équipements. Le Malawi a accompli des progrès remarquables dans la mise en œuvre de son PPTD, en intégrant les questions d'emploi et de travail dans sa stratégie de croissance et de développement. Le pays continue à investir dans des systèmes de protection sociale afin de favoriser l'inclusion sociale, au travers du programme de travaux publics et de prestations sociales en espèces. Le Conseil consultatif tripartite du travail a été relancé pour renforcer le dialogue social.

- 77.** Un représentant du gouvernement du Nigéria (ministre, ministre fédéral de l'Emploi et du Travail) a fait état du déficit énorme de travail décent en Afrique, conjugué à des niveaux de chômage et de sous-emploi élevés, d'où l'intérêt du thème de la présente réunion. Le Nigéria a montré la force de son engagement en faveur de la réalisation de l'Agenda du travail décent en Afrique et a accompli d'importants progrès sur la voie du comblement du déficit de qualifications; en collaboration avec la Commission nationale pour l'enseignement technique et le Fonds pour la formation professionnelle, le gouvernement a créé des centres de perfectionnement et institué la Direction nationale de l'emploi. Des progrès plus substantiels ont été accomplis grâce à la Commission nationale de planification, au Bureau national de statistique et à la bourse du travail nationale accessibles en ligne. L'Agenda du travail décent en Afrique ouvre la voie à la mise en œuvre des ODD, en particulier l'objectif 8. Afin de parvenir à ces objectifs, le Nigéria collaborera avec le BIT à la réadaptation et à la formation de plus de 20 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays en raison de l'insurrection dans le nord-est; au renforcement des capacités des partenaires tripartites en matière d'élaboration des politiques et de mise en œuvre des PPTD; à la fourniture d'une assistance technique dans le domaine des politiques d'administration du travail. Le Président du Nigéria s'est fermement engagé à lutter contre le chômage au moyen de diverses stratégies, par exemple la relance du secteur agricole ou l'octroi de prêts aux PME. Enfin, le Nigéria demande à nouveau que soit établi dans le pays un bureau de l'OIT à part entière.
- 78.** La déléguée travailleuse de la Zambie a proposé que les participants envisagent la mise en place de partenariats donnant accès à des financements permettant de réaliser les ODD en général et l'objectif 8 en particulier. Les travailleurs africains reconnaissent l'importance du secteur privé, mais le partenariat n'est pas véritablement équilibré et privilégie les entreprises. Le Secrétaire général des Nations Unies a dit que l'année 2015 était une année en or, riche en réunions internationales importantes, notamment la troisième Conférence internationale sur le financement pour le développement, le Sommet des Nations Unies sur le développement durable et la 21^e Conférence des Parties (COP 21). Au mois de décembre se tiendra en outre au Kenya la réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il faut s'employer à promouvoir un véritable développement qui ne fasse pas la part belle à l'exploitation des travailleurs, dans le contexte de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Il convient de renforcer les capacités des partenaires sociaux pour leur permettre de devenir des partenaires à part entière dans la réalisation des ODD.
- 79.** Un représentant du gouvernement de la Mauritanie (ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'administration) a déclaré que le Président de la Mauritanie encourageait le développement durable par le travail décent en mettant en œuvre un certain nombre de projets et de réformes destinés à améliorer les conditions de travail dans le cadre de la stratégie nationale de développement. A titre d'exemple,

l'intervenant a cité la mise en œuvre d'un plan national d'éradication du travail des enfants qui a été approuvé par le gouvernement à l'issue de négociations avec les partenaires sociaux. Il a félicité le BIT pour son évaluation du programme national de promotion du travail décent. Le gouvernement se réjouit de la prorogation des programmes pour les trois prochaines années après l'évaluation, et il invite le directeur régional de l'OIT à apporter un appui technique pour la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, compte tenu de l'impact positif qu'aurait cet appui sur l'économie nationale.

- 80.** Le délégué employeur du Malawi a encouragé les participants à promouvoir des pratiques inclusives dans les chaînes de valeur des entreprises. Le développement des connaissances et des compétences est nécessaire pour créer des emplois et élever les niveaux de vie, un objectif auquel les partenaires sociaux sont appelés à contribuer. Le gouvernement a lui aussi un rôle crucial à jouer à cet égard, en incitant notamment les entreprises à devenir plus inclusives. La création d'emplois, les nouvelles technologies et les migrations de main-d'œuvre constituent autant d'exemples d'interventions directes qui contribuent au travail décent. Les bénéficiaires sont multiples: encourager l'établissement de liens entre les PME et les grandes entreprises; régler les problèmes auxquels les entreprises sont confrontées, par exemple la faible productivité, le déficit de qualifications et une population de plus en plus jeune. Les jeunes veulent acquérir des compétences qui leur permettent de trouver un emploi.
- 81.** Un représentant du gouvernement du Lesotho (ministre du Travail et de l'Emploi) a dit que des progrès considérables avaient été réalisés dans son pays et serviraient de base aux travaux futurs. L'Agenda du travail décent en Afrique est l'un des principaux moyens d'œuvrer à la réalisation des ODD. Les normes du travail revêtent une importance cruciale, comme en atteste l'inclusion du travail décent parmi les ODD. Il est nécessaire de renforcer les institutions et les processus de dialogue social. Le Lesotho se félicite que la migration soit considérée comme l'un des facteurs clés du développement économique. Si rien n'est fait pour lutter contre le chômage des jeunes, celui-ci pourrait devenir une bombe à retardement sur les plans social et économique. Les économies africaines se caractérisent par un vaste secteur informel, ce qui fait obstacle aux quatre piliers du travail décent. La recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, de l'OIT définit une voie vers l'économie formelle. La Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale (la Déclaration sur les EMN) est un outil essentiel pour maximiser le potentiel de l'IDE. Le Lesotho soutient fermement la Déclaration. La région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) était parvenue à élaborer un protocole sur l'emploi et le travail en vue d'harmoniser les normes du travail de la région et de favoriser une concurrence loyale.
- 82.** Un représentant du gouvernement du Gabon (ministre du Travail et de l'Emploi) a dit partager l'avis des intervenants précédents en ce qui concernait la croissance en Afrique et son impact sur la population, en particulier les jeunes. Le gouvernement du Gabon a pris différentes mesures: il a réformé la structure de la gouvernance pour mieux partager les ressources nationales, ce qui a stimulé la création d'emplois. La promotion du travail décent constitue une priorité. Le Code du travail et le Code de sécurité sociale ont été révisés à l'issue de consultations avec les partenaires sociaux et avec l'appui du BIT. Dans le cadre de la protection sociale, l'extension du système a permis la création d'un socle prenant en compte les populations économiquement faibles, les travailleurs, les agents publics, les élèves et étudiants, ainsi que les travailleurs indépendants. L'Office national de l'emploi a été restructuré avec la création des agences dans les provinces non encore couvertes. De même, les ressources du Fonds d'aide à l'insertion et à la réinsertion professionnelles ont été substantiellement augmentées. En vue de lutter contre le chômage des jeunes et d'assurer leur employabilité, un pacte de responsabilité sociale a été scellé entre toutes les parties prenantes concernées par l'emploi des jeunes. Un contrat d'apprentissage jeunesse a été institué dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés.

83. Un représentant du gouvernement de Djibouti (ministre du Travail chargé de la réforme de l'administration) a déclaré que le travail décent était une priorité pour la plupart des pays africains. La République de Djibouti a démontré sa volonté de mettre en œuvre l'Agenda du travail décent et a atteint de nombreux objectifs, notamment:

- La modernisation de son droit du travail afin d'améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises par l'adoption d'un nouveau Code du travail.
- La promotion du dialogue social et du tripartisme par la création du Conseil national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (CNTEFP), un forum de consultation permanent qui permet un dialogue social tripartite constructif sur toutes les questions relatives aux relations professionnelles.
- La révision des conventions collectives sectorielles ou des accords interentreprises, ce qui a contribué à augmenter les salaires, à améliorer les conditions de vie et à renforcer le pouvoir d'achat, ainsi qu'à protéger les personnes les plus défavorisées.
- L'adoption, le 21 septembre 2014, d'une politique nationale de l'emploi pour la période 2014-2024 et de son plan opérationnel sur cinq ans 2014-2018. Cette politique nationale a été élaborée en suivant une approche participative fondée sur une analyse diagnostique préliminaire de la situation de l'emploi et a abouti à une stratégie nationale pour l'emploi qui englobe la formation professionnelle, l'emploi, la réglementation du travail, le dialogue social et la protection sociale. La politique nationale de l'emploi, fondée sur les engagements pris par le pays au niveau du continent africain et au niveau international, a renforcé les actions destinées à promouvoir le travail décent et a contribué au développement économique et social. Elle a aussi permis de promouvoir la formation et l'aptitude à l'emploi, une croissance économique propice à des emplois décents, une gouvernance efficace du marché du travail et l'élargissement de la protection sociale.
- L'adoption, le 5 février 2014, d'une assurance-maladie universelle fondée sur la solidarité nationale et garantissant l'égalité d'accès aux soins pour tous les citoyens. Pour faire face à l'insécurité alimentaire et à d'autres risques, le gouvernement a fait d'importants efforts budgétaires pour permettre aux institutions publiques de mettre en œuvre des programmes de sécurité sociale ciblant les groupes les plus vulnérables;
- La promotion d'un secteur privé viable, avec l'adoption de deux stratégies nationales sectorielles, l'une visant le développement de l'artisanat, l'autre le développement du commerce. Un nouveau Code commercial a été créé pour améliorer le cadre juridique applicable aux entreprises et améliorer la compétitivité du pays. Cet objectif a été atteint, comme en témoigne l'important IDE, qui s'est élevé à 22 pour cent du PIB en moyenne entre 2005 et 2013.
- L'établissement, le 21 septembre 2015, de l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications, qui vise à améliorer la disponibilité des données aux fins de l'élaboration des politiques.

84. Le délégué suppléant et conseiller employeur de l'Egypte a souligné qu'il ne pouvait pas y avoir de développement sans investissement et pas d'investissement sans sécurité. L'insécurité et le développement du terrorisme dans de nombreux pays africains font peser une menace sur les investissements et donc sur le développement durable. L'absence de possibilité de travail décent pousse les jeunes à migrer vers l'Occident dont l'accès leur est refusé. Les nations occidentales devraient soutenir les centres de formation en Afrique subsaharienne destinés à former la jeunesse africaine. L'orateur a évoqué la mémoire de grands dirigeants africains, tels que Kwame Nkrumah et Nelson Mandela. Les partenaires sociaux du continent devraient travailler ensemble pour protéger les enfants africains.

-
- 85.** Un représentant du gouvernement de la Côte d'Ivoire (ministre d'Etat, ministre de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation professionnelle) a déclaré que la Côte d'Ivoire souscrivait aux recommandations formulées dans le rapport ainsi qu'à l'analyse du Directeur général sur la nécessité de promouvoir une croissance qui soit à même de créer des emplois et de bénéficier aux groupes les plus pauvres de la population. Le gouvernement de la Côte d'Ivoire a pris des engagements en ce sens et s'emploie à mettre en œuvre les réformes suivantes:
- Gouvernance: des consultations tripartites viennent d'aboutir à un consensus sur un nouveau Code du travail. Il s'agit d'accroître l'employabilité de la jeunesse, d'améliorer la protection des travailleurs, notamment dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, sans perdre de vue les impératifs de compétitivité et de croissance économique.
 - Emploi: le gouvernement a réformé le système de formation afin de l'adapter aux besoins du marché du travail. Une enquête annuelle sur l'emploi a également été instituée. Un ministère et une agence spécialement chargés des questions liées à l'emploi des jeunes ont été créés, de manière à répondre aux besoins de nombreux d'entre eux en termes de financement et de formation.
 - Meilleure redistribution des fruits de la croissance: la Côte d'Ivoire a augmenté les salaires minima sur la base d'un consensus entre les partenaires sociaux.
 - Protection sociale des travailleurs: la couverture est élargie au secteur informel, qui représente le segment le plus important de la main-d'œuvre et le plus exposé aux risques. En mettant en œuvre la couverture maladie universelle, la Côte d'Ivoire reconnaît que l'investissement dans le capital humain est un moyen essentiel de parvenir au travail décent.
- 86.** Un représentant du gouvernement du Burundi (ministre de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi) a déclaré que son pays avait adopté un deuxième cadre stratégique afin de lutter contre la pauvreté. Comme le prévoit ce cadre, une politique nationale en faveur de l'emploi a été mise en place. Elle est axée sur la création d'emplois dans les secteurs de l'agriculture, des mines et du tourisme. De nombreuses autres politiques ont été adoptées, notamment en matière de protection sociale et de formation professionnelle, ainsi qu'une charte tripartite sur le dialogue social. Un organisme de promotion des investissements a été créé. Le gouvernement du Burundi compte sur l'appui du BIT pour l'aider à surmonter les difficultés liées à la mise en œuvre de ces politiques.
- 87.** Une représentante du gouvernement de la République centrafricaine (ministre de la Fonction publique et des Réformes administratives) a reconnu que son pays traversait une crise qui avait des répercussions sur le développement durable et la promotion du travail décent. Toutefois, la stratégie nationale de développement prend dûment l'emploi en considération. Un forum national consacré au travail décent est organisé autour de trois grandes thématiques: la promotion de l'emploi, la formation professionnelle et la protection sociale. Une double priorité a guidé l'élaboration du PPTD: l'emploi des jeunes et la protection sociale, mais ce programme n'a pas encore été entériné. Il devra être réexaminé à la lumière de la crise. Pour combattre la pauvreté, le ministère du Travail a lancé un projet sur la formation professionnelle et l'apprentissage des jeunes dans le cadre du processus de réconciliation. Une étude diagnostique a été réalisée sur l'emploi des jeunes dans un contexte d'après-crise, l'accent étant mis en particulier sur les possibilités d'emploi pour d'anciens soldats. Un nouveau Code du travail a été élaboré.
- 88.** Une déléguée du gouvernement du Kenya a fait observer que l'Afrique était l'une des régions du monde qui connaissait la croissance la plus rapide et que la croissance économique des pays africains était égale ou supérieure à celle du reste du monde.

Cependant, cette croissance économique reste une croissance sans emplois, qui se caractérise par un essor de l'emploi informel, une prolifération des emplois précaires, la pauvreté des travailleurs et l'augmentation constante du nombre de jeunes qui vont travailler dans le secteur informel. L'Afrique doit donc transformer l'économie de ses pays pour pouvoir créer davantage d'emplois de qualité et ainsi faire bénéficier toute la population de la croissance et du développement. Il faut que le Kenya utilise davantage son Conseil national tripartite du travail pour mettre l'action politique au service des objectifs du travail décent et de l'emploi productif. Le Kenya encourage vivement la promotion de la recommandation n° 204, outil très utile pour favoriser la transition vers l'économie formelle conformément au Programme 2030 et en particulier à l'ODD 8, puisque c'est le premier instrument de l'OIT qui traite de l'économie informelle dans sa totalité. Sa Constitution protège les droits des travailleurs à la négociation collective, à la sécurité sociale, à la liberté syndicale et même au droit de grève, entre autres principes régissant la législation nationale du travail. Les taux d'émigration de l'Afrique sont les plus élevés du monde. Or il est avéré que la pénurie de travail décent – plutôt qu'une faible croissance économique – est l'une des causes principales des migrations forcées. D'un autre côté, les envois de fonds représentent certes une part importante du PIB, mais ils ont en général peu d'impact sur le développement local. Le cas de M-PESA, service de transfert d'argent par téléphone mobile, créé au Kenya, est un bon exemple d'innovation dans les domaines de la finance et des technologies modernes, qui a grandement amélioré l'accès au crédit, surtout dans les zones rurales restées jusque-là isolées. Le Kenya est convaincu que l'Afrique fera un jour la démonstration de tout le potentiel et de tous les atouts qui sont les siens.

- 89.** Un délégué gouvernemental de l'Éthiopie a déclaré que son pays s'était doté de son PPTD en 2008 et que, dans le cadre de ce programme, il avait intégré le principe du travail décent dans ses politiques, plans, stratégies et programmes nationaux. L'Éthiopie a ainsi pris des mesures d'ordre législatif et politique, notamment pour promouvoir les normes internationales du travail et, dans le souci de protéger les droits, a revu la Constitution ainsi que les politiques nationales des migrations, de la protection sociale et de la sécurité sociale, de la sécurité et santé au travail, la politique nationale de l'emploi, le plan de développement national, le plan de prévention des pires formes de travail des enfants et le programme pour la formation des jeunes. Des progrès ont été accomplis vers la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du PPTD, mais des difficultés subsistent sur le chemin qui mène au travail décent; ce sont par exemple l'insuffisance des moyens institutionnels permettant de coordonner et de contrôler les activités de ce programme ainsi que de mobiliser les ressources nécessaires; ce sont aussi le chômage des jeunes, le nombre insuffisant de bénéficiaires de la couverture sociale et les conséquences du changement climatique. L'OIT devrait accorder une aide supplémentaire en vue de réduire le déficit de travail décent.
- 90.** Un délégué suppléant et conseiller gouvernemental de la Tunisie a remercié le Directeur général pour les propos aimables qu'il a tenus dans ses remarques liminaires et a noté que la promotion du travail décent pourrait aider à relever les défis d'un développement inclusif et durable. Il s'est félicité que le travail décent fasse résolument partie du Programme 2030 et a fait observer que la Tunisie avait pris un certain nombre de mesures pour promouvoir le travail décent, à savoir: promotion d'un dialogue social ouvert à tous, qui associe les différentes associations professionnelles et s'étend également à la société civile; approbation par les partenaires tripartites de la mise en place d'un conseil tripartite qui a été approuvé en janvier 2013, associant toutes les parties adhérant au contrat social; consultations menées avec les syndicats dans plusieurs secteurs, y compris l'agriculture et la pêche; promotion de l'emploi indépendant en tant que moyen de réduire le chômage et soutien aux institutions propres à promouvoir l'emploi des jeunes; promotion de l'extension des régimes de protection sociale, y compris la couverture de l'assurance-maladie et la fourniture de logements gratuits; et appui aux activités dans le secteur informel. La Tunisie encourage un dialogue social ouvert à tous, ce qui lui a valu de recevoir récemment le prix Nobel de la paix.

Déclaration sur la participation à la réunion régionale africaine

91. M^{me} Prisca Mupfumira, ministre de la Fonction publique, du Travail et des Services sociaux du Zimbabwe, a lu une déclaration au nom des membres du groupe gouvernemental des pays suivants – Botswana, Afrique du Sud, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Swaziland, Lesotho, Ghana, Kenya, Nigéria, et Zimbabwe – sur les règles qui régissent la participation à la réunion régionale africaine. Aux termes de cette déclaration, il conviendrait de lancer un processus de révision des règles régissant la participation à la réunion régionale africaine, et il est demandé au coordonnateur régional de l’OIT pour l’Afrique de procéder en conséquence et de faire rapport sur les progrès réalisés en la matière lors de la 105^e session de la CIT en juin 2016.
92. M. Moussa Dosso, ministre d’Etat, ministre de l’Emploi, des Affaires sociales et de la Formation professionnelle de la Côte d’Ivoire, prenant la parole au nom de la Mauritanie, de la Tunisie, du Maroc, du Mali, du Congo, des Comores, de Djibouti, du Cameroun, du Sénégal, du Burkina Faso, du Togo, du Gabon et de la Lybie et a pris note de la position exprimée dans la déclaration faite par la ministre de la Fonction publique, du Travail et des Services sociaux. Etant donné que l’opinion exprimée aurait dû faire l’objet d’une déclaration consensuelle du groupe gouvernemental et que la question n’était pas inscrite à l’ordre du jour de la réunion régionale, il a estimé que la meilleure manière de procéder consisterait à renvoyer la question au coordonnateur régional de l’OIT pour l’Afrique en vue de poursuivre les discussions, tout en respectant pleinement les règles et la procédure régulière afin de parvenir à une décision consensuelle de l’ensemble du groupe.
93. Le président de la réunion régionale a déclaré qu’il avait été pris note de ces deux interventions et qu’il leur serait donné le suivi approprié.

Reprise de la discussion générale

94. Un délégué gouvernemental de l’Angola a déclaré que le rapport entraînait parfaitement en résonance avec un discours du Vice-président de l’Angola, qui avait attiré l’attention sur les questions des inégalités, de la dégradation de l’environnement et des migrations. Le travail décent occupe une place importante dans le Programme 2030, l’OIT ayant la responsabilité de contribuer à la réalisation des objectifs en promouvant des politiques économiques et sociales intégrées et cohérentes au niveau national. Il faut créer des emplois décents, surtout pour les jeunes et aussi pour les femmes. Ne pas le faire, surtout en ce qui concerne les jeunes, pourrait entraîner des conséquences négatives et notamment provoquer des troubles et une intensification des mouvements migratoires. Les Etats Membres devraient prendre des mesures pour mettre en œuvre l’Agenda du travail décent afin de parvenir à un développement national durable. Le gouvernement de l’Angola a élaboré un Programme de développement national à l’horizon 2025 ainsi qu’une stratégie de réduction de la pauvreté à moyen terme. Ces mesures sont toutes destinées à favoriser la lutte contre l’insécurité, à encourager le développement des infrastructures, à atteindre la sécurité alimentaire et à promouvoir la formation professionnelle. Davantage de ressources devraient être consacrées à la formation, au renforcement des capacités et à l’amélioration de la protection sociale pour réduire la pauvreté.
95. Le délégué travailleur de la Côte d’Ivoire a fait observer que le thème du développement inclusif était en harmonie avec celui du travail décent. L’Afrique est un continent riche, mais son programme de développement doit être repensé. Certes, le continent est en proie à des problèmes comme la famine, les désordres civils et les migrations, mais il renferme plus de 35 pour cent des ressources mondiales, ce qui augure bien de l’avenir. Pour mettre

ces ressources à profit, il faut faire en sorte que les secteurs public et privé coopèrent et que les partenaires luttent ensemble contre la corruption et en faveur de la justice sociale. Il faut aussi mettre un terme à la fuite des capitaux et au blanchiment d'argent. Des études ont révélé que le continent a perdu pendant ces quatre dernières décennies plus de 700 millions de dollars E.-U., ce qui prouve bien que les ressources doivent être mieux gérées; pourtant, le continent a les moyens de gérer correctement ses ressources. L'Afrique a besoin d'un développement durable et inclusif, et c'est l'affaire de tous. La coopération est nécessaire pour préserver le patrimoine du continent.

- 96.** La déléguée travailleuse de l'Angola a déclaré que le principe du travail décent, adopté en 2007 lors de la dixième Réunion régionale africaine, était désormais accepté par tous à l'échelle planétaire. L'Afrique avait alors fixé 2015 comme date de réalisation du travail décent, mais ce noble objectif n'a été atteint ni en Angola ni en Afrique en général. Les pays du continent ont dû faire face à des problèmes politiques, à des difficultés économiques et à des crises alimentaires. Des problèmes tels que la violation des droits au travail, et notamment de la liberté syndicale et du droit de négocier collectivement, débouchent sur une absence de travail décent et productif. Des progrès ont néanmoins été enregistrés, en particulier dans le domaine du dialogue social. L'inégalité des sexes persiste, qui transparaît par exemple dans la question de la faible participation des femmes aux réunions et conférences, et les femmes sont toujours victimes de violences. L'égalité des sexes est loin d'être une réalité, et les femmes constituent la majorité de la main-d'œuvre du secteur informel, qui se caractérise par le travail précaire et l'absence de protection sociale. Il existe d'excellents protocoles pour l'égalité hommes-femmes mais ils ne sont pas systématiquement mis en œuvre à l'échelon local. La discrimination fondée sur le sexe persiste dans l'emploi salarié et aussi dans la représentation des femmes au sein d'organes internationaux comme le Conseil d'administration du BIT. Il est temps de passer de la théorie à la pratique, par exemple en fixant un objectif de 40 pour cent de femmes dans ces organes et en investissant dans l'éducation et le renforcement des capacités. L'intervenante félicite le Centre de Turin d'avoir proposé la première académie consacrée aux syndicats de femmes. Il faut davantage de mesures d'égalité hommes-femmes: le développement durable ne sera pas possible tant que les femmes seront laissées de côté.
- 97.** Un délégué gouvernemental de l'Ouganda a fait observer que le travail décent était maintenant largement reconnu comme contribuant à la croissance économique puisqu'il permettait d'accroître la productivité du travail et favorisait la stabilité sociale, y compris le droit des citoyens à la protection sociale. Le gouvernement de l'Ouganda a adopté un premier PPTD (2007-2010) qui a comme priorités: les relations du travail, la productivité et les normes internationales du travail, la promotion de l'emploi des jeunes et la promotion de la protection sociale, en particulier pour les groupes vulnérables. La formalisation de l'économie informelle revêt une importance fondamentale pour le monde du travail; en effet, entre 40 et 80 pour cent de la population active mondiale travaillent dans le secteur informel. Néanmoins, l'économie informelle joue un rôle important pour l'économie et le marché du travail en contribuant à la création d'emplois et à la production nationale ainsi qu'en générant des revenus. En Ouganda, l'économie informelle emploie plus de 1,8 million de ménages, et c'est pourquoi le gouvernement a adopté une stratégie de formalisation du secteur informel.
- 98.** Un délégué gouvernemental du Niger a noté que l'Agenda du travail décent 2007-2015 adopté par la onzième Réunion régionale africaine (2007) arrive bientôt à échéance et que le temps est venu de faire le bilan des progrès accomplis. S'il y a bien eu des avancées, il reste encore beaucoup à faire. Il convient maintenant de définir de nouvelles orientations afin de régler des problèmes comme la pauvreté, le chômage, le sous-emploi, l'emploi précaire, les inégalités, etc. Le Niger déploie des efforts considérables pour promouvoir le travail décent, en créant des emplois, en développant la protection sociale et en encourageant le dialogue social. Le PPTD adopté en 2012 dans le cadre du plan de développement économique et social pour 2012-2015 constitue un outil de mise en œuvre

du programme du Président de la République. Un processus de mise en place d'une couverture santé universelle et d'un socle national de protection sociale est en cours. Dans le domaine de l'emploi, près de 700 000 emplois ont été créés de 2011 à 2014, alors que le gouvernement s'était initialement fixé un objectif de création de 200 000 emplois. La politique nationale de l'emploi et son plan d'action sont en cours de révision, et de grands programmes pour l'emploi des jeunes ont été lancés. En ce qui concerne les relations professionnelles, le dialogue social, qui constitue un moyen privilégié de régler les conflits sociaux, a fait des progrès importants et sera renforcé par des élections syndicales destinées à déterminer les syndicats les plus représentatifs. Le Niger a ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT et vient de ratifier le protocole de 2014 à la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et plusieurs autres instruments de l'OIT. Le gouvernement travaille à l'élaboration d'une stratégie inclusive de croissance et de développement durable pour 2016-2035 ainsi que d'un nouveau plan de développement économique et social qui serviront de cadre à la mise en œuvre du travail décent. Le Niger approuve les recommandations stratégiques sur la voie à suivre qui sont proposées dans le rapport du Directeur général. En particulier, celle qui concerne le réaligement des objectifs de l'agenda du travail décent en Afrique sur les domaines prioritaires de la Déclaration et du Plan d'action de l'UA pour l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif est d'une importance particulière car elle permettra d'assurer la cohérence requise entre l'action de l'UA et celle de l'OIT, ce qui entraînera une amélioration de la mise en œuvre.

99. Un délégué gouvernemental de la République démocratique du Congo a pris note des domaines dans lesquels les objectifs n'ont pas été réalisés, notamment l'emploi des jeunes, la protection sociale et les inégalités. Le gouvernement de la République démocratique du Congo a placé l'emploi au cœur de ses politiques macroéconomiques, et beaucoup a été fait pour améliorer le nombre et la qualité des emplois créés; la politique nationale en matière d'emploi et de formation professionnelle a été adoptée par le Conseil des ministres en novembre 2015, et le pays a adhéré à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). Dans le domaine du travail, des institutions efficaces et responsables ont été créées ou les institutions existantes ont été améliorées; c'est le cas notamment des tribunaux du travail et des tribunaux commerciaux, du Conseil économique et social et du Comité directeur pour la réforme des entreprises publiques. Les mesures suivantes ont également été prises:

- création d'un guichet unique pour la création d'entreprises (GUCE) afin d'améliorer l'investissement et la création d'entreprises en République démocratique du Congo;
- amélioration du climat des affaires au moyen de diverses réformes, notamment l'adhésion au système comptable SYSCOHADA;
- création d'un système de perception des impôts et des cotisations patronales au moyen d'une déclaration unique;
- extension à l'ensemble du pays de l'Office national de l'emploi, par le biais d'antennes maintenant opérationnelles dans toutes les provinces et dans certains districts.

100. En dépit des nombreux efforts déployés pour y remédier, le chômage des jeunes demeure préoccupant. Les statistiques indiquent que, en 2014, 24 pour cent des jeunes étaient au chômage. Cela signifie que tous les programmes et projets mis en œuvre n'ont pas encore permis de faire baisser le taux de chômage. La République démocratique du Congo a à présent signé des accords avec la BAD concernant trois projets importants, dont le Programme pour l'emploi des diplômés qui permettra à 10 000 jeunes demandeurs d'emploi d'intégrer différentes entreprises dans le cadre de stages professionnels et d'acquérir ainsi une première expérience professionnelle.

101. Le délégué travailleur du Botswana a souligné le fait qu'un avenir meilleur était possible si l'objectif 8 des ODD était intégré au Programme d'action d'Addis-Abeba et à l'Agenda 2063 de l'UA, dans la mesure où ces projets plaçaient tous le plein emploi productif et le travail décent pour tous au cœur des stratégies nationales de développement. Pour garantir la bonne mise en œuvre de ces objectifs dans les quatorze années à venir, il conviendrait de renforcer la législation du travail et d'intensifier les activités de communication et de sensibilisation relatives au programme 2063 par la consolidation des partenariats nationaux, régionaux et internationaux établis pour sa mise en œuvre. Des mesures pragmatiques basées sur l'expérience pratique devraient être adoptées. Différentes interventions pouvaient être menées pour promouvoir la croissance durable en même temps que le travail décent:

- Des services publics de qualité devraient être fournis, notamment dans les domaines de l'éducation gratuite et universelle, de l'accès à l'eau potable, de la santé et de l'assainissement, et de l'appui au bien-être nutritionnel. Il est également urgent de mettre en œuvre des socles nationaux de protection sociale.
- Les ministères du Travail et de l'Emploi ainsi que les partenaires sociaux devraient recevoir l'appui nécessaire à l'exécution de leurs attributions, y compris la concrétisation de l'objectif 8 des ODD.
- Les partenaires nationaux devraient s'engager à véritablement respecter, préserver, protéger et promouvoir les droits au travail, en particulier la liberté syndicale et le droit aux négociations collectives.
- Une administration fiscale progressive et équitable devrait être adoptée, garantissant le développement de la base du revenu national ainsi qu'une redistribution équitable des gains.

102. Un délégué gouvernemental du Burkina Faso a fait observer que la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou de 2004 avaient pour objectif d'arrêter et d'inverser la tendance à l'accentuation de la pauvreté et du chômage, avec l'espoir d'un système de gouvernance mondiale plus participatif et d'une mondialisation plus solidaire. Suite au premier colloque africain sur le travail décent tenu en 2009, centré sur la recherche de solutions en faveur d'une reprise durable de l'économie et d'un développement durable garanti par le travail décent, le Burkina Faso a élaboré et adopté son PPTD en tant que mécanisme de mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi de 2009, par l'application des quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent. Les initiatives prises pour faire face aux défis liés à l'emploi et au développement économique et social sont les suivantes:

- l'adoption de politiques nationales en matière d'emploi, de travail, d'enseignement et de formation techniques et professionnels;
- l'adoption de politiques nationales de protection sociale donnant la priorité notamment à la protection des groupes vulnérables;
- l'élaboration de programmes spéciaux pour les jeunes et les femmes;
- la mise en place de plusieurs fonds nationaux pour les jeunes et les femmes;
- le lancement du processus de révision de la politique nationale de l'emploi et de ses plans d'action opérationnels.

103. Toutes les actions et politiques mises en œuvre sont basées sur un dialogue social national constructif.

-
- 104.** Le délégué travailleur de la Mauritanie a salué la détermination du Directeur général et du personnel de l'Organisation en faveur de la promotion du dialogue social en Afrique. Cette détermination a un impact notable pour ce qui est du travail décent sur le continent africain. Les jeunes sont privés de possibilités d'emploi adéquates, et la migration en est la conséquence. Il ne fait aucun doute que le chômage renforce la tendance à la radicalisation chez les jeunes. Il est à espérer que les décisions de la réunion contribueront à soutenir les groupes marginalisés par des politiques sociales et des salaires décents, et par la promotion de la sécurité sociale et de l'assurance-maladie. Il est important que les travailleurs ne deviennent pas le maillon faible dans le processus de développement. Les syndicats de Mauritanie défendent les droits des travailleurs et les principes ancrés dans les conventions internationales du travail de l'OIT. En nouant des partenariats, ils sont parvenus à créer un organe de coordination, le Syndicat de coordination des travailleurs mauritaniens, qui regroupe 16 des 25 syndicats. Le mouvement syndical mauritanien participe au dialogue social avec le gouvernement, et le principe de dialogue et de représentation est largement partagée entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Les travailleurs mauritaniens se félicitent des mesures prises par le gouvernement par rapport au salaire minimum et aux travailleurs âgés, mais appellent celui-ci à prendre d'autres mesures, en particulier en vue de renforcer les capacités des syndicats, d'améliorer le dialogue social et de promouvoir le travail décent pour les travailleurs de tous les secteurs. L'intervenant demande au Directeur général que l'OIT apporte son appui au Syndicat de coordination des travailleurs mauritaniens, notamment en ce qui concerne la formation en matière de négociation collective entre les partenaires, de travail décent et de systèmes de réglementation des secteurs non réglementés.
- 105.** Le délégué travailleur du Nigéria a salué les progrès en cours en Afrique en vue de la consolidation de la démocratie constitutionnelle multipartite. Il a loué les efforts des travailleurs africains, en particulier au Burkina Faso et en Tunisie, pour instaurer la démocratie dans leurs pays respectifs. Pour réaliser le travail décent en Afrique, le respect des principes de responsabilisation et de transparence et un dialogue social authentique, effectif et participatif – tant bipartite (négociation collective) que tripartite – au niveau national sont nécessaires. Les organisations de travailleurs se sont résolues à mettre en pratique ce qu'elles préconisent en termes de liberté syndicale. Les organisations d'employeurs devraient elles aussi s'engager en faveur de pratiques éthiques et adaptées des entreprises, notamment en dénonçant les pratiques d'évasion fiscale et d'évaluation erronée des prix. Les gouvernements devaient démontrer qu'ils s'emploient honnêtement à réduire les coûts de la gouvernance tout en maintenant la qualité des services publics. Ils devraient déployer tous les efforts possibles en vue de stopper les fuites et de mettre un terme à la corruption publique, en s'engageant en faveur de la mise en œuvre effective du rapport du groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, présidé par Thabo Mbeki. L'OIT devrait coopérer avec les ministères du Travail et des Finances pour promouvoir la cohérence des politiques. Il n'y a qu'ainsi que l'Afrique pourra tirer parti des possibilités et mobiliser les ressources nécessaires en vue de financer la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent pour l'Afrique et, partant, d'assurer une croissance inclusive.
- 106.** Le représentant de la Ligue des Etats arabes s'est félicité de la poursuite du dialogue de haut niveau sur les droits et le dialogue social en tant que moyen de parvenir à une croissance inclusive et durable sur le continent africain. La Ligue des Etats arabes contribue aux efforts de développement durable, qui pourront participer au développement national via la création de fonds fiduciaires et la mise en place de projets de coopération pour le développement. Les activités de la Ligue des Etats arabes consistent notamment à soutenir le développement et la mise en œuvre des politiques à l'aide d'un partenariat bien défini à l'échelon mondial. Il existe un lien évident entre l'Agenda du travail décent et le Programme 2030, notamment en ce qui concerne l'objectif 8 des ODD. Le travail décent s'inscrit dans une vision complexe de l'avenir. Les Etats arabes continueront à collaborer avec l'OIT à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

en particulier dans le cadre du renforcement de la productivité, de la promotion de possibilités d'emploi décent et productif, et de la promotion des PME. L'orateur a rappelé les souffrances du peuple palestinien, y compris les travailleurs, les fermiers et les chefs d'entreprise, et il a demandé aux participants à la réunion de témoigner une nouvelle fois de leur solidarité avec le peuple et les travailleurs palestiniens en demandant aux autorités d'occupation d'abandonner leurs politiques et pratiques incompatibles avec les coutumes et les lois internationales, les résolutions légitimes, les droits de l'homme et le droit humanitaire international.

107. Le représentant de Global Union a félicité l'OIT pour ses initiatives visant à promouvoir la croissance inclusive via ses interactions avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Le travail décent est essentiel pour garantir la croissance économique et réduire les niveaux d'inégalité. Malgré les progrès accomplis à l'échelon national, certains objectifs n'ont pas été atteints en raison de la pénurie d'emplois et des inégalités. Il convient d'identifier les tendances démographiques et leur incidence sur la jeunesse africaine. L'Afrique devrait donc mettre en place des politiques pertinentes afin d'encourager les possibilités de production, de formation et d'emploi pour les travailleurs et les dissuader ainsi de migrer. Pour réaliser le travail décent, l'Afrique doit trouver une solution aux problèmes du chômage des jeunes, des maladies et des catastrophes naturelles, y compris celles qui sont liées au changement climatique. Le travail décent ne pourra être réalisé qu'avec la participation des partenaires nationaux; il ne devrait pas être laissé à l'appréciation des EMN au nom des IDE. Les gouvernements doivent veiller à ce que les accords conclus avec les EMN soient assortis d'une protection des droits des travailleurs. Le Directeur général devrait prendre toutes les mesures pour garantir la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'UA. A cet égard, la promotion de l'emploi devrait figurer au cœur de ces initiatives. Des efforts devraient également être déployés pour renforcer les normes du travail, en particulier dans les sociétés de sécurité, qui ont la réputation de ne pas respecter le recours au dialogue social.

108. Le représentant du Conseil de coordination syndicale d'Afrique australe (SATUCC) a fait observer que, dans son rapport, le Directeur général a passé en revue les possibilités qui s'offraient à l'OIT à la suite de l'adoption du Programme 2030 et a examiné en quoi cet agenda recoupait l'Agenda du travail décent de l'OIT pour ce qui était de la promotion du développement durable. L'OIT a réellement un rôle à jouer à cet égard, en particulier s'agissant de l'ODD 8 et des cibles qui s'y rattachent. Toutes les parties prenantes devraient avoir la même conception de la manière dont les progrès accomplis doivent être mesurés. Il est préoccupant de constater que les travailleurs ne sont généralement pas associés à l'élaboration de ces rapports d'activité et qu'ils n'en prennent connaissance qu'aux réunions où ces rapports sont examinés. Cette pratique doit cesser, et l'OIT devrait aider à renforcer les capacités pour permettre l'élaboration d'outils d'évaluation et de contrôle adaptés, pratiques et utilisables. La CDAA a marqué un tournant important avec l'adoption par les chefs d'Etat et de gouvernement du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930. Il s'agit d'une étape essentielle sur la voie du travail décent pour la région.

Débats spéciaux en séance plénière

109. La réunion régionale a tenu deux débats spéciaux en séance plénière; le premier était consacré à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle: comment procéder, et le deuxième à l'emploi et les nouvelles technologies: des possibilités pour la jeunesse africaine.

Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle: comment procéder

- 110.** M. Grégoire Owona, vice-président gouvernemental de la réunion régionale, a présidé le débat spécial en séance plénière, qui a été animé par M^{me} Sunita Pitamber, directrice du Département du développement social et humain, BAD. Le panel était composé comme suit:
- M^{me} Mildred Oliphant, ministre du Travail, Afrique du Sud;
 - M. Moussa Dosso, ministre de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation professionnelle, Côte d'Ivoire;
 - M^{me} Wenyan Yang, chef du Service des aspects sociaux du développement, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies;
 - M^{me} Vanessa Phala, directrice, Business Unity South Africa;
 - M. Eric Mwezi Manzi, secrétaire général, Centrale des syndicats des travailleurs du Rwanda (CESTRA);
 - M^{me} Azita Berar Awad, directrice du Département des politiques de l'emploi, BIT.
- 111.** M^{me} Berar Awad a présenté la question en mettant en relief le défi du secteur informel dans les pays africains et les nouvelles possibilités et le nouvel élan apportés par l'adoption, à la session de 2015 de la CIT, de la recommandation n° 204, pour intensifier les efforts et mettre en place des stratégies intégrées pour favoriser le passage à l'économie formelle.
- 112.** Globalement, la moitié des travailleurs opèrent ou produisent des biens et des services dans des conditions d'informalité. En Afrique, 66 pour cent des travailleurs du secteur non agricole relèvent de l'économie informelle et, si l'on prend en compte l'agriculture de subsistance, la proportion d'emplois informels passe à 80-90 pour cent. Les travailleurs indépendants, les personnes travaillant pour leur propre compte et les micro et petites entreprises affichent la proportion la plus élevée, en plus des 10 à 30 pour cent d'emplois informels existant dans le segment formel de l'économie.
- 113.** La part des jeunes travailleurs des deux sexes dans l'emploi informel est particulièrement élevée: huit jeunes travailleurs sur dix ont trouvé leur premier emploi dans l'économie informelle et, dans la plupart des cas, n'en sont pas sortis. Les femmes, salariées et travailleuses indépendantes, sont plus nombreuses que les hommes dans l'économie informelle de la plupart des pays d'Afrique. L'informalité représente une solution sous-optimale pour tous: gouvernements, employeurs, travailleurs et, dans le cas de l'Afrique, des mesures s'imposent pour relever les défis, tant sur les plans de l'économie que du développement, en déverrouillant le piège de la faible productivité et en accélérant la transformation structurelle, de même qu'en relevant le défi de l'inclusion sociale et des droits en remédiant aux déficits dans les domaines de la protection sociale, des droits et de la représentation.
- 114.** Diverses initiatives ont été adoptées dans les pays africains accordant la priorité à différents domaines: la promotion du développement économique et de l'emploi au niveau local; l'enregistrement et les guichets uniques pour les PME; l'octroi de facilités en matière fiscale; les systèmes de protection sociale contributifs et non contributifs pour accéder à l'assurance-maladie et aux pensions; les services d'inspection du travail; l'accès au financement et la reconnaissance des aptitudes professionnelles acquises dans l'économie informelle. Il reste que ces initiatives sont souvent fragmentées, ont une portée limitée et sont dépourvues d'un cadre d'ensemble cohérent et favorable. La nouvelle

recommandation n° 204, adoptée cette année à la CIT avec un large soutien tripartite, a généré un nouvel élan et créé de nouvelles possibilités pour renforcer l'action visant à passer de l'économie informelle vers l'économie formelle en Afrique. Il s'agit de la première norme internationale à proposer un cadre normatif et lié au développement en se concentrant sur l'économie informelle dans son ensemble. La recommandation donne des orientations claires et des conseils pratiques.

- 115.** La recommandation n° 204 reconnaît, ce qui est particulièrement pertinent dans le cas de l'Afrique, que la plupart des individus entrent dans l'économie informelle non pas par choix, mais en raison du manque d'opportunités. Tout au long de la transition vers l'économie formelle, il est nécessaire de préserver et d'améliorer les moyens de subsistance existants, ainsi que le potentiel entrepreneurial, les compétences et la productivité des personnes qui opèrent dans l'économie informelle.
- 116.** La recommandation n° 204 invite les Membres à lancer des stratégies intégrées pour aborder les trois objectifs interconnectés que sont la création d'emplois formels, la prévention de l'informalisation et la transition des personnes qui opèrent dans l'économie informelle. Ces stratégies intégrées concernent de multiples domaines, notamment les politiques de l'emploi, en promouvant les possibilités de création d'emplois formels et en soutenant les changements structurels à forte productivité, en étendant la protection sociale et les droits à ceux qui souffrent des déficits les plus marqués par l'intermédiaire de cadres juridiques et politiques porteurs.
- 117.** La recommandation n° 204 donne des conseils pratiques pour assurer une transition par l'intermédiaire d'une stratégie sur mesure, intégrée et cohérente, reconnaissant la diversité des situations nationales en Afrique. Cette stratégie devrait comporter un ensemble équilibré de mesures incitatives et correctives.
- 118.** A tous les niveaux des organismes publics, la coordination et la cohérence de mesures sont fondamentales. Les ministères du Travail ont un rôle essentiel à jouer dans ce processus de coordination et de renforcement de la cohérence. Les partenaires sociaux ont un rôle de premier plan à jouer pour garantir un dialogue politique tripartite inclusif et associer toutes les personnes opérant dans l'économie informelle au dialogue. La recommandation n° 204 reconnaît l'importance pour toutes les personnes opérant dans l'économie informelle de jouir de la liberté d'association et du droit de négociation collective.
- 119.** La stratégie mise au point par le Bureau pour soutenir l'action des mandants, approuvée par le Conseil d'administration à sa 325^e session (novembre 2015) pour les six années à venir, comporte quatre éléments interdépendants:
- Promotion, sensibilisation et mobilisation.
 - Soutien à des mesures intégrées aux niveaux national, régional et sous-régional.
 - Elaboration, partage et diffusion des connaissances et des outils y relatifs.
 - Partenariats et coopération internationale: en particulier, adoption de l'objectif 8 des ODD, sur le plein emploi productif et un travail décent pour tous, et de la cible 8.3, sur l'intégration dans le secteur formel s'avérant être une excellente occasion d'appliquer la recommandation n° 204.
- 120.** M^{me} Oliphant a déclaré que la recommandation n° 204 constitue un puissant outil pour parvenir aux ODD et, plus particulièrement, à l'ODD 8. L'Afrique du Sud a adopté une stratégie intégrée pour formaliser l'économie informelle. Une analyse du processus reste toutefois nécessaire, et une assistance du BIT serait la bienvenue pour évaluer les lacunes au niveau stratégique. L'approche à adopter devrait être intégrée, offrir un appui aux

entreprises centré sur les femmes chefs d'entreprise et les personnes handicapées et favorisant des formations au niveau de l'entreprise, le développement des compétences et de bonnes relations intergouvernementales dans tous les domaines. Il y a beaucoup à gagner et à apprendre de l'échange d'expériences et de bonnes pratiques avec des pays tels que l'Afrique du Sud, le Kenya, le Nigéria et le Zimbabwe. Des plans d'action par pays sont nécessaires, guidés par la volonté de chaque pays de réussir le passage à la formalité.

121. M. Dosso a dit que la Côte d'Ivoire avait enregistré une croissance de 9 pour cent au cours des trois dernières années et était placée au dixième rang des pays ayant fait le plus de réformes dans le monde; le gouvernement est sincèrement déterminé à promouvoir le travail décent. Il est nécessaire d'avoir une compréhension claire du secteur informel et d'élaborer des approches adaptées à chaque pays pour faire face à la situation. Les mesures suivantes sont importantes:

- amélioration de la gouvernance;
- développement des services d'appui;
- renforcement des capacités des travailleurs dans le secteur informel;
- existence de dispositions légales pour assurer la transition;
- l'Afrique a une certaine expérience et de bonnes pratiques à partager en matière de transition vers l'économie formelle; l'OIT devrait favoriser les acquisitions et partages d'expériences en créant une base de données sur les projets pertinents.

122. M^{me} Yang a dit que l'Afrique devait promouvoir la transformation structurelle de son économie afin d'élargir les possibilités d'emploi dans l'économie formelle, avec de meilleurs niveaux de salaires et une plus forte productivité. Face aux obstacles de la formalisation, il convient d'adopter des stratégies intégrant des politiques macroéconomiques, industrielles, commerciales et sociales ainsi que des stratégies d'investissement explicitement destinées à soutenir la création d'emplois productifs et la transformation structurelle. Un proverbe chinois dit ceci: «Un voyage de mille lieux commence par un premier pas.» Le moment est venu de faire ce pas. Les mesures suivantes devraient être prises pour faire face à la situation:

- élargissement de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle;
- aide à l'accroissement de la productivité dans le secteur informel;
- promotion des coopératives pour organiser et rendre autonomes les travailleurs des activités informelles;
- appui aux microentreprises et aux petites entreprises, en particulier celles dirigées par des femmes et des jeunes;
- administration publique efficace et responsable afin de soutenir l'entrepreneuriat/l'innovation;
- amélioration des possibilités en matière d'acquisition de compétences et de formation;
- soutien aux petits agriculteurs;
- certification des connaissances et des qualifications.

-
- 123.** M^{me} Phala, apportant son plein soutien à la recommandation n° 204, a dit que celle-ci devrait s'incarner dans des résultats tangibles et mesurables; il faut mener des recherches permettant de bien comprendre l'économie informelle de sorte que le programme mis en place réponde aux besoins. Il convient de surmonter les obstacles à la formalisation et d'instaurer un environnement juridique favorable pour la transition vers la formalité. A cet égard, il est important de stimuler la croissance économique et de promouvoir le développement de l'économie formelle, de favoriser un cadre d'investissement des entreprises propice à la formalisation et garant des droits fonciers et de propriété. Il faut aussi veiller à ce que l'économie formelle conserve sa formalité.
- 124.** Une étude réalisée en Afrique du Sud a mis en évidence les obstacles à la formalisation suivants:
- la formalisation coûte cher – taxes trop élevées;
 - la difficulté à obtenir une licence commerciale;
 - la complexité excessive des procédures de formalisation;
 - les difficultés pour recruter du personnel;
 - le processus de formalisation trop long.
- 125.** Il est indispensable de comprendre le secteur et les obstacles à la transition vers la formalité pour pouvoir concevoir et réaliser des interventions appropriées adaptées à la situation.
- 126.** M. Manzi a dit que les Etats africains avaient la volonté d'appliquer la recommandation n° 204, qui représente une véritable opportunité pour l'Afrique. La forte croissance économique de l'Afrique ne fait pas reculer la pauvreté, ce qui devrait retenir davantage l'attention des gouvernements. La recommandation n° 204 peut être un excellent outil pour réaliser les ODD, et en particulier l'objectif 8. La transition vers l'économie formelle peut être difficile, mais elle devrait s'accompagner d'un dialogue social inclusif, y compris avec la participation des travailleurs du secteur informel. La recommandation n° 204 sera un puissant moteur d'une croissance inclusive et l'OIT doit soutenir sa mise en œuvre dans toute l'Afrique.
- 127.** Le président a alors ouvert la discussion aux participants.
- 128.** Un représentant du gouvernement de la Côte d'Ivoire (ministre d'Etat, ministre de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation professionnelle) a dit que, dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation n° 204, il conviendrait de faciliter l'accès des jeunes au financement. A cet égard, la Côte d'Ivoire a créé une plate-forme de financement pour les jeunes dans le but d'encourager l'entrepreneuriat et de promouvoir la formalisation. Il est essentiel de disposer d'une nouvelle structure pour assurer que les jeunes aient accès à l'emploi; occupent des emplois productifs; soient bien formés; et, de manière générale, d'éliminer les pires formes de travail de l'économie informelle. Il est en outre essentiel d'encourager, par des mesures incitatives, les entreprises à s'enregistrer officiellement et à rejoindre le domaine du travail décent.
- 129.** Un représentant du gouvernement de la Namibie (ministre du Travail, des Relations professionnelles et de la Création d'emplois) s'est félicité de la recommandation n° 204. Dans son pays, diverses stratégies ont été mises en place pour lutter contre l'économie informelle, et la Namibie s'est portée candidate au titre de champion de la mise en œuvre de la recommandation n° 204. En particulier, des mesures concrètes ont été prises, telles que, par exemple:

-
- réalisation de recherches en matière statistique, surtout sur les caractéristiques de l'économie informelle;
 - conduite d'études sur tous les programmes gouvernementaux et non gouvernementaux qui portent sur tous les aspects d'une modernisation de l'économie informelle en vue de favoriser une approche intégrée;
 - organisation d'ateliers d'acteurs multisectoriels pour suivre la recommandation n° 204 en vue de fixer des priorités;
 - recherche sur des mesures visant à élargir la protection sociale à l'économie informelle en matière de protection de la maternité, de la maladie et du handicap.

130. Le délégué employeur de la République démocratique du Congo s'est prononcé en faveur de la recommandation n° 204, qui apporterait une contribution utile à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Le dialogue social a un rôle à jouer à cet égard. Un climat favorable à l'investissement est indispensable pour que les entreprises puissent prospérer. La pression fiscale et la lourdeur ainsi que les tracasseries administratives freinent considérablement la transition vers l'économie formelle. En République démocratique du Congo, quelques expériences peuvent servir d'exemple:

- La concrétisation du partenariat public-privé par l'acte réglementaire de 2011 signé par le Premier ministre de la République démocratique du Congo exprime la volonté de faire bénéficier tout opérateur économique s'affiliant à une organisation professionnelle d'employeurs d'avantages et d'allègements fiscaux.
- Le dialogue social tripartite au sein du Conseil national du travail en août 2015 s'est prononcé en faveur de l'esprit d'entreprise par la création d'entreprises (secrétariat social et service privé de placement) qui sont appelées à s'affilier à une des organisations professionnelles d'employeurs pour leur encadrement et leur reconnaissance par l'Etat.
- L'organisation en septembre 2015 de la Table ronde nationale sur l'adoption de la politique de protection sociale et sa stratégie en vue d'étendre la couverture des prestations sociales au secteur informel.

131. L'engagement tripartite sincère en faveur du processus a une influence positive sur la formalisation, et le recensement précis de tous les obstacles à cette formalisation reste une question cruciale.

132. Le délégué travailleur du Soudan a convenu du dynamisme de l'économie informelle, qui a contribué pour 60 pour cent environ au PIB de son pays. Bien que des efforts aient été déployés en faveur de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, il n'a pas été facile de progresser dans le peu de temps écoulé. Pour progresser, il faudrait mieux comprendre les causes profondes du problème de l'informalité, parmi lesquelles figurent l'emploi précaire et les conflits. De fait, la recommandation n° 204 pourrait se révéler particulièrement utile à cet égard. L'OIT devrait envisager des moyens d'aider les pays et les régions dans leur démarche visant à assurer la transition vers l'économie formelle. Au nombre des priorités pourraient figurer le renforcement des capacités, l'amélioration de la sécurité de l'emploi, la protection sociale, la réduction du chômage des jeunes et des femmes, la promotion des coopératives et l'aide apportée aux nouveaux venus sur le marché du travail.

133. Le délégué travailleur du Cameroun a informé la réunion régionale que son pays disposait d'un nouveau programme sur le travail décent, qui devrait contribuer de manière efficace à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Le fait que les parties

prenantes n'ont pas assumé leurs responsabilités a concouru au maintien de l'économie informelle. En tant que secteur, cette économie informelle est en butte à des discriminations, et cette situation est aggravée par l'incapacité de comprendre la contribution que ce secteur pourrait apporter, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté. Il est nécessaire de développer l'infrastructure à l'appui de l'économie informelle et de s'efforcer de progresser pour ce qui est des normes et du travail décent.

- 134.** Un conseiller technique et délégué suppléant employeur de l'Egypte a regretté l'absence de solutions au problème de l'économie informelle malgré la multitude de réunions et conférences organisées et toutes les recherches effectuées à ce sujet depuis des années. La principale difficulté réside dans la mise en évidence insuffisante des avantages effectifs de la formalisation. En Egypte, même les diplômés ont recours à l'emploi informel, où ils peuvent parfois obtenir un meilleur salaire que dans l'économie formelle. Si les stratégies de protection sociale mises en œuvre dans certains secteurs tels que ceux de l'agriculture et de la construction ont donné quelques résultats, il apparaît néanmoins que le passage d'une grande partie de la main-d'œuvre à l'économie formelle est, en réalité, un processus particulièrement lent.
- 135.** Une représentante du gouvernement du Zimbabwe (ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Prévoyance sociale) a dit qu'une fraction importante des jeunes de son pays travaillaient dans l'économie informelle et ne possédaient pas des compétences suffisantes. Le gouvernement a adopté une politique relative aux PME, qui prévoit une transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Des efforts considérables ont aussi été déployés en vue de mettre la dernière main à des stratégies destinées à formaliser le travail informel. Un engagement sincère des mandants tripartites et autres parties prenantes est nécessaire pour assurer la promotion effective de la formalisation.
- 136.** Un délégué gouvernemental de l'Ouganda a dit que le gouvernement de son pays s'était engagé à aider les groupes vulnérables. Il est absolument nécessaire de mettre en place des infrastructures, d'investir dans l'agriculture et le développement rural ainsi que dans l'amélioration des compétences, de favoriser le développement des entreprises, de faciliter l'accès au financement et de soutenir la croissance des entreprises locales.
- 137.** Le délégué travailleur du Burkina Faso a souligné la nécessité de mettre en place une politique nationale rigoureuse en matière fiscale et de faire un usage efficace des ressources. L'évasion fiscale à laquelle se livrent certains employeurs aggrave la situation. Il conviendrait d'établir un système bancaire spécialement destiné à desservir le secteur informel. Le secteur industriel devrait être développé afin de fournir un travail décent aux personnes qui ont actuellement un emploi précaire. Il faudrait aussi améliorer et moderniser les systèmes éducatifs et engager une action efficace en vue d'apporter des améliorations au secteur informel.
- 138.** Le représentant de l'Organisation de l'Unité syndicale africaine a fait valoir que l'exportation de ressources naturelles était un «exercice sous-optimal». La formalisation de l'économie informelle exige une volonté politique aux niveaux national et régional. Les programmes d'ajustement structurel ne sont généralement pas parvenus à stimuler les économies africaines; des mesures minutieusement élaborées sont le seul moyen d'assurer la réalisation de l'objectif de la formalisation. Un vrai dialogue social s'impose, tout comme la mécanisation de l'agriculture, l'amélioration des systèmes éducatifs et la lutte contre les pertes illégales de recettes.

Observations formulées par le Directeur général à propos de la Journée mondiale de la lutte contre le sida

139. Le Directeur général a rappelé aux participants à la réunion régionale que le 1^{er} décembre est la date réservée à la Journée mondiale de la lutte contre le sida. Il a fait observer que cette journée arrivait à point nommé, étant donné que, dans un mois, les OMD atteindront leur terme et la mise en œuvre du Programme 2030 débutera. Des progrès notables ont été accomplis dans la réalisation de l'ODM 6, puisque 50 millions de personnes ont aujourd'hui accès à un traitement antirétroviral. De plus, les nouvelles infections et les décès sont toujours en recul. Le Directeur général a informé les participants du lancement de la triple cible «90-90-90», une stratégie ambitieuse de traitement visant à mettre fin à l'épidémie de sida, selon laquelle:

D'ici à 2020, 90 pour cent des personnes vivant avec le VIH connaîtront leur statut VIH, 90 pour cent des personnes diagnostiquées comme séropositives recevront un traitement antirétroviral suivi et 90 pour cent des personnes qui reçoivent un traitement antirétroviral verront disparaître leur charge virale.

Débat spécial en séance plénière: Emploi et nouvelles technologies: des possibilités pour la jeunesse africaine

140. M^{me} Jaqueline Mugo, vice-présidente, a présidé le débat spécial en séance plénière, qui a été animé par M. Mamadou Biteye, directeur général, Bureau régional africain, Fondation Rockefeller. Les membres de la table ronde étaient les suivants:

- M^{me} Anna Mugabo, directrice générale du travail et de l'emploi, ministère du Service public et de l'Emploi, Rwanda;
- M^{me} Amrote Abdella, directrice générale, Initiative «4Afrika» de Microsoft;
- M. Beyani Munthali, directeur exécutif, Association consultative des employeurs du Malawi;
- M. Eric Mwezi Manzi, secrétaire général de la CESTRA;
- M^{me} Irmgard Nübler, économiste principale, BIT.

141. Le modérateur a expliqué en quoi consistait la mission de la Fondation Rockefeller dont il a présenté les principaux domaines de travail. La fondation s'efforce de recenser et d'étudier des questions ayant une importance mondiale; et le chômage, en particulier le chômage des jeunes, en fait partie. De nouveaux emplois présentant un bon rapport coût/efficacité sont en train de voir le jour, et une révolution numérique s'impose pour créer des emplois et former ceux et celles qui, sinon, risquent d'être laissés pour compte.

142. M^{me} Nübler a indiqué que les nouvelles techniques de production et la conception de nouveaux produits pouvaient détruire, créer ou transformer des emplois. Cela signifie que les modèles du changement technologique et du changement structurel déterminent à la fois la quantité et la qualité des emplois. Elle a souligné que pour les pays africains l'enjeu primordial consiste à orienter le progrès technologique et à promouvoir des modèles d'innovation technique qui créent des emplois, en particulier des emplois qui répondent aux besoins et aux aspirations des individus.

-
- 143.** L'oratrice a indiqué que, dans de nombreux pays africains, le niveau technologique restait faible et que la dynamique du changement était encore timide dans ce domaine. Les techniques de production dans l'agriculture et l'économie informelle en sont l'illustration. Cette situation entraîne de faibles niveaux de productivité des emplois et de rémunération, au détriment de la santé et du bien-être des travailleurs. La part des industries manufacturières dans le PIB est encore limitée, tout comme celle des produits de moyenne et de haute technologie. C'est là une question fondamentale, sachant que le développement industriel est le moteur du progrès technologique dans les pays à faible revenu. La modernisation technologique de secteurs entiers pourrait par conséquent avoir des effets vertueux sur l'agriculture et l'économie informelle.
- 144.** L'oratrice a cité le cas de plusieurs pays africains qui avaient fait preuve d'un grand dynamisme dans la transformation des emplois et des profils professionnels, ce qui avait nettement modifié la distribution respective des emplois peu, moyennement et hautement qualifiés au sein de la main-d'œuvre. C'est le signe que des transformations technologiques et structurelles sont à l'œuvre. Toutefois, les tendances observées dans l'évolution des profils professionnels n'ont encore fait l'objet d'aucune analyse systématique à ce jour. Il est nécessaire de mieux comprendre la nature de ces changements technologiques et structurels et de savoir comment ils influencent les nouveaux profils professionnels au sein de la main-d'œuvre.
- 145.** La réussite de pays comme la Chine, la République de Corée et Singapour pouvait fournir des enseignements intéressants. Les décideurs devaient formuler une stratégie à long terme de transformation technologique et structurelle, avec une vision claire des objectifs à atteindre. L'intervenante a souligné qu'il fallait inclure tous les secteurs de l'économie, dont l'industrie manufacturière, les industries de village, l'agriculture et les services, dans les zones urbaines et les régions rurales, dans une stratégie de modernisation des technologies. L'expérience d'autres pays montre qu'un développement technologique fructueux passe par une double stratégie de transition progressive des produits de basse technologie vers des produits de moyenne et haute technologie, et de passage direct aux nouvelles technologies. Cette progression implique un processus d'apprentissage pour développer la capacité d'innovation des entreprises.
- 146.** Il n'existe pas d'approche stratégique universelle, et les décideurs doivent élaborer des stratégies adaptées aux différents pays. Les gouvernements devraient concevoir un ensemble complet, intégré et coordonné de politiques, dont des politiques en matière d'investissement, de commerce, de technologie, d'éducation et de formation, accompagné de stratégies macroéconomiques, financières et relatives au marché du travail conjuguées à des investissements dans les infrastructures. Ces politiques nécessitent des institutions efficaces capables d'assumer une coordination globale. Il faut aussi veiller à ce que l'apprentissage, l'investissement et l'innovation aillent de pair.
- 147.** M^{me} Mugabo a indiqué que, pour ce qui était des changements, il convenait de déterminer pourquoi de nouvelles technologies étaient souhaitées, pourquoi de nouvelles technologies seraient adoptées, quelles politiques existaient, quelles compétences étaient disponibles pour utiliser les nouvelles technologies adoptées et quelles étaient les véritables besoins de la population. Ces changements sont fortement demandés dans le secteur agricole afin d'aider la population à sortir de la pauvreté. Ce qui convient aux uns ne convient pas aux autres, et il est également crucial d'examiner le coût des technologies. Les compétences nécessaires devaient être évaluées; des formations devaient être dispensées; l'utilisation des technologies devait être simplifiée pour faciliter leur adoption. Il est capital de promouvoir le dialogue social dans ce contexte et de tenir compte des changements technologiques dans les stratégies nationales de développement. De cette façon, la population adhèrera pleinement aux technologies.

-
- 148.** M^{me} Abdella a indiqué que l'Initiative «4Afrika» de Microsoft avait été lancée en février 2013 dans le but de stimuler l'innovation et de favoriser la création d'entreprises locales, de promouvoir la formation aux compétences reconnues mondialement à l'intention du secteur privé et de renforcer la connectivité par un accès abordable. L'initiative aborde les questions de l'employabilité, de la compétitivité et de la productivité non seulement sur les marchés prospères, mais aussi dans les zones plus isolées, en ciblant les agriculteurs. L'intervenante fait référence au projet téléphonique Feature Nokia mis en œuvre au Kenya, au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe, dans le but de promouvoir l'accès et une plus grande productivité par la connectivité Internet. Microsoft a réalisé des investissements considérables sur le continent et attend avec intérêt de pouvoir nouer des partenariats sur le terrain, au niveau national.
- 149.** M. Munthali a défini le contexte dans cinq domaines: les compétences, l'éducation, les nouveaux marchés, la réglementation publique et la création d'emplois. S'agissant des compétences, il est nécessaire d'adapter les technologies à la situation nationale et de mener des initiatives plus durables, telles que les initiatives de Samsung, l'Initiative «4Afrika» de Microsoft et le projet e-Ghana. Il note que les entreprises s'adaptent aux nouvelles technologies, mais que le secteur de l'éducation n'a pas le même rythme de réaction ou d'anticipation. Ainsi, il est essentiel d'encourager ou d'entretenir l'innovation dans ce secteur. L'orateur indique que l'OIT pourrait aider les pays à déceler les lacunes en matière de compétences et à s'adapter aux besoins de formation, à créer des liens entre l'éducation, la formation et les entreprises, à mettre en place des programmes de formation aux nouvelles technologies à la fois dans les établissements scolaires et dans les institutions de formation professionnelle, et à encourager l'investissement dans l'infrastructure.
- 150.** En ce qui concerne les nouveaux marchés et les environnements propices, il est nécessaire d'établir des partenariats commerciaux et de créer des PME. Cela implique un dialogue social et l'examen par les partenaires sociaux de la question des technologies durables. L'OIT pourrait aider les pays à définir les domaines pouvant bénéficier de l'utilisation des nouvelles technologies, à encourager l'investissement national et étranger et à promouvoir la création d'entreprises dans le secteur des nouvelles technologies. L'Organisation devrait encourager la coopération régionale afin de dynamiser l'investissement, notamment dans les réseaux d'accès par fibre optique. Elle pourrait aussi aider les entreprises à élaborer leur propre formation aux nouvelles technologies ainsi que des programmes de formation continue permettant aux travailleurs de changer d'emploi.
- 151.** M. Manzi a réaffirmé que les pays africains devaient adopter le changement technologique, ce qui nécessitait d'innover. Cependant, le secteur informel et l'agriculture sont caractérisés par une faible productivité, des bas salaires et un accès limité aux technologies numériques. La création de possibilités passe par l'industrialisation. Utilisées correctement, les nouvelles technologies conduisent à l'emploi productif. Les institutions éducatives et professionnelles devaient être réformées de façon novatrice.
- 152.** Les pays doivent accélérer l'industrialisation, introduire de nouvelles technologies mobiles et garantir un accès facile à Internet. Il existe des défis liés à la fourniture d'énergie, à l'amélioration des compétences, à la promotion de l'investissement et au déroulement du dialogue social dans l'environnement approprié. Il convient d'adopter une approche intégrée, de coordonner les programmes et politiques au niveau national et d'instaurer un dialogue social efficace. Cela nécessite des ressources, une volonté politique et les compétences techniques du BIT.
- 153.** Un représentant du gouvernement du Ghana (vice-ministre de l'Emploi et des Relations professionnelles) a déclaré que l'Afrique devrait importer des technologies favorisant les possibilités d'emploi pour les jeunes. Les pays ne devraient pas accepter de technologies – même gratuites – si elles ne contribuent pas à l'emploi, car elles pourraient être

superflues. Le Ghana importe des technologies liées à des secteurs spécifiques de l'économie. Les pays africains devraient recevoir des technologies pertinentes au regard de leurs besoins particuliers.

- 154.** Un représentant du gouvernement du Soudan (ministre d'Etat pour le Travail et la Réforme de l'administration) a informé les participants que, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour relever les défis économiques auxquels il est confronté, le Soudan souhaite réduire le chômage des jeunes. L'intervenant a invité l'OIT à renforcer son soutien aux pays en développement et à contribuer à ce que le continent ouvre ses portes à la jeunesse. Il faut donc redoubler d'efforts pour promouvoir la coopération et les partenariats afin d'établir des liens entre les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'emploi des jeunes.
- 155.** Un conseiller et délégué suppléant travailleur du Maroc a déclaré que le lien entre la jeunesse et les technologies repose sur l'éducation. Les jeunes apportent de la valeur ajoutée à l'économie, et l'investissement dans la formation professionnelle de ce groupe permet d'accroître encore cette valeur ajoutée. Les gouvernements africains doivent s'intéresser davantage à la jeunesse en adoptant des politiques éducatives qui répondent aux besoins du marché du travail. Les gouvernements devraient importer des technologies de manière à contribuer au développement industriel, au développement durable et à l'emploi des jeunes. La jeunesse de l'Afrique devrait profiter du progrès technologique pour se faire connaître et tirer parti de l'expérience des autres régions, notamment l'Asie. Les pays devraient affecter des ressources à la recherche scientifique, car l'Afrique ne contribue qu'à hauteur de 1 pour cent à cette recherche.
- 156.** La déléguée employeuse du Gabon a déclaré qu'il est important de souligner le rôle majeur joué par les entreprises privées du secteur de l'information et de la communication dans le développement durable. Les pays sont encouragés à soutenir les PME qui ont besoin de nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de la communication. Le renforcement des capacités est essentiel, et il est recommandé à l'OIT de développer sur le continent africain ses activités en la matière. L'Organisation est également priée, en collaboration avec Business Africa, d'aider les organisations d'employeurs et les PME de l'économie informelle à accéder aux TIC.
- 157.** Le délégué employeur de la République démocratique du Congo s'est félicité du recours aux nouvelles technologies, mais il a également observé que cela pose des problèmes. Les pays devraient s'intéresser à la place qu'occupe la main-d'œuvre dans les nouvelles technologies et concevoir en conséquence leurs programmes d'enseignement et de formation. La République démocratique du Congo a signé deux conventions de partenariat en 2010 et 2011 entre, d'une part, le patronat et le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel et, d'autre part, le patronat et le ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire en vue d'une meilleure adéquation entre formation et emploi.
- 158.** Un conseiller et délégué suppléant travailleur du Soudan a déclaré que l'emploi et les nouvelles technologies sont des questions très importantes qui sont étroitement liées aux besoins des jeunes. Il a ajouté que l'Afrique possède de grandes richesses naturelles, mais doit se convertir aux nouvelles technologies pour offrir au marché du travail les compétences dont ce dernier a besoin, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Une grande partie de sa jeunesse est instruite, mais l'Afrique doit également adapter ses programmes d'enseignement et de formation aux besoins des marchés. La maîtrise des nouvelles technologies doit figurer dans les programmes de formation. Enfin, l'intervenant a estimé que le dialogue social et l'égalité doivent être activement promus.
- 159.** Le délégué employeur de la Zambie a reconnu que l'Internet est une abondante source d'information et devrait être accessible à tous. Les jeunes, les femmes et ceux qui sont au bas de l'échelle devraient pouvoir ainsi accéder à l'éducation et au développement

économique et social. Deux obstacles entravent l'accès aux technologies de l'information: la fracture numérique et la barrière linguistique. La fracture numérique provient de l'impossibilité de s'offrir ces technologies et des problèmes de connectivité. La barrière linguistique est due au fait que les gens ne comprennent pas les langues couramment utilisées sur l'Internet, dont le contenu est à 70 pour cent en anglais. Ce sont des problèmes auxquels se heurtent son pays et l'Afrique dans son ensemble. L'intervenant a prié le BIT de rechercher des moyens technologiques qui permettent de faire des TIC un véritable catalyseur de développement économique.

- 160.** Le délégué employeur du Congo a souligné les liens qui existaient entre la technologie et l'emploi des jeunes. Son pays a connu une forte croissance économique tirée par l'industrie du pétrole. Les compagnies africaines privées importent des nouvelles technologies qui exigent des compétences nouvelles, et les travailleurs qui ont ces compétences sont eux aussi importés malgré un taux de chômage très élevé. Cela engendre des tensions sociales car la population locale est sans emploi malgré la croissance économique. Il est évident que l'enseignement est en retard sur les besoins du marché du travail.
- 161.** Le délégué employeur de la Côte d'Ivoire a affirmé que les TIC offraient des possibilités de croissance et de profit. Ces technologies requièrent des qualifications nouvelles dont bénéficieront les PME. Les nouvelles technologies vont transformer les entreprises africaines. L'intervenant a fait observer que les gouvernements réagissaient en général lentement, surtout lorsqu'il s'agissait de l'éducation et de la formation ou de l'élaboration de politiques destinées à stimuler l'entrepreneuriat chez les jeunes. Il a attiré l'attention sur le rôle du dialogue social dans le débat sur les nouvelles technologies et l'emploi des jeunes.
- 162.** Pour répondre aux propos exprimés au cours des débats, M. Manzi a lui aussi estimé que les pays devraient évaluer minutieusement les risques et les possibilités que représente l'introduction des nouvelles technologies en Afrique. Le dialogue social joue donc un rôle essentiel pour faire face à la fois à ces dangers et à ces avantages, et ainsi garantir que les bonnes politiques seront adoptées et que le problème du chômage et du sous-emploi parmi les jeunes sera traité au sein des débats.
- 163.** M. Munthali a fait observer que les nouvelles technologies constituaient également des défis d'ordre juridique, et il a souligné la nécessité d'adopter une législation en vue tant de protéger que de promouvoir leur utilisation. Il a préconisé les apprentissages et les stages en tant que possibilités de faire face au chômage des jeunes et de s'adapter aux technologies.
- 164.** M^{me} Abdella a souscrit à la proposition de M. Munthali et est convenue que la formation en cours d'emploi était extrêmement importante pour l'utilisation des technologies nouvelles. Elle a constaté que le système éducatif avait une incidence sur l'innovation et l'esprit d'entreprise et, pour conclure, elle a estimé qu'un changement des mentalités était nécessaire en Afrique, afin d'encourager les jeunes à prendre des risques et les autorités à accepter que des erreurs pouvaient parfois être commises.
- 165.** M^{me} Mugabo a fait observer que l'insuffisance des infrastructures et la pénurie de compétences étaient un handicap majeur au regard des technologies nouvelles.
- 166.** M^{me} Nübler a estimé que, si les nouvelles technologies pouvaient se solder par des suppressions d'emplois, elles pouvaient, dans le même temps, déclencher un processus d'innovation et de croissance de la productivité en Afrique. Elle a ajouté que les technologies nouvelles devraient également être considérées dans le cadre plus large des technologies de production.

167. Le modérateur a résumé la séance en concluant que les technologies nouvelles n'étaient certes pas la panacée, mais qu'elles devraient plutôt être considérées comme un facteur d'innovation et de transformation. Il a souligné la nécessité d'adapter les technologies aux besoins de chaque pays. Il a enjoint les pays à former les jeunes aux emplois de demain, et non aux métiers d'hier. Il a ensuite recommandé que l'OIT continue de jouer un rôle de chef de file dans le lancement de programmes d'action bien intégrés, qui tiennent compte des besoins du secteur privé, des employeurs et des travailleurs. Ces programmes devraient encourager le secteur privé à favoriser l'emploi et le développement des PME. L'OIT devrait également apporter son concours à une plate-forme d'échanges des connaissances et des meilleures pratiques.

Séance spéciale sur la promotion et la mise en œuvre de la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale en Afrique

168. Une séance spéciale sur la promotion et la mise en œuvre de la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale (la Déclaration sur les EMN) en Afrique a été organisée dans le cadre de la réunion régionale. La séance était présidée par M. Grégoire Owona, vice-président de la réunion, et la modératrice était M^{me} Alette van Leur, directrice du Département des activités sectorielles du BIT. La séance réunissait les intervenants suivants:

- M. Ts'oeu Mahlakeng, ministre du Travail et de l'Emploi, Lesotho;
- M. Edouard Ladouyou, Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire et Business Africa;
- M. Bheki Ntshalintshali, secrétaire général, Congrès des syndicats sud-africains.

169. La modératrice a rappelé que la séance était organisée dans le cadre du nouveau mécanisme de suivi de la Déclaration sur les EMN adopté par le Conseil d'administration du BIT en 2014. Les trois objectifs de la séance sont de présenter les principaux points du rapport intitulé *Entreprises multinationales, développement et travail décent: Rapport sur la promotion et la mise en œuvre de la Déclaration sur les EMN en Afrique* établi grâce à des contributions directes des mandants tripartites des Etats membres de l'Afrique; d'échanger des expériences sur les opportunités et les défis de la mise en œuvre de la Déclaration sur les EMN dans la région; de formuler des recommandations en vue d'une promotion plus efficace de cet instrument en Afrique.

170. M^{me} Roelans, chef de l'Unité des entreprises multinationales et de l'engagement auprès des entreprises, a ouvert la discussion en rappelant un certain nombre de questions prioritaires pour l'Afrique qui ont été soulignées au cours des séances précédentes, par exemple la nécessité d'engager une transformation structurelle, la mise en place d'un environnement propice aux entreprises durables et le renforcement du rôle du dialogue social dans le développement inclusif et durable. Un délégué a utilisé l'image selon laquelle le secteur privé est le moteur de la création d'emplois, moteur dont le gouvernement assure la lubrification au moyen de la législation, de politiques appropriées et du dialogue social. L'allumage est souvent assuré par l'IDE et les échanges commerciaux. Si les gouvernements s'emploient à attirer ce type d'investissement, c'est dans l'espoir qu'il contribue à la création d'emplois, à la diversification économique et à l'éradication de la pauvreté au niveau local. Le Programme 2030 et la Conférence internationale sur le financement du développement ont souligné le rôle joué par le secteur privé dans le développement et préconisé un meilleur alignement des politiques du secteur privé avec les objectifs de développement nationaux.

-
- 171.** En tant qu'instrument tripartite mondial fondé sur les droits dont la vocation est d'orienter le fonctionnement des EMN afin d'assurer un développement socio-économique inclusif, la Déclaration sur les EMN a gagné en importance en raison de la poussée toujours plus forte de la mondialisation économique et du programme 2030. Cet instrument préconise en particulier le renforcement des politiques, une meilleure cohérence entre l'action du secteur privé et les priorités nationales en matière de développement, ainsi que la promotion des relations professionnelles, du dialogue tripartite national et du dialogue entre le pays d'origine et le pays d'accueil.
- 172.** Les principaux éléments du rapport comprennent un aperçu des tendances régionales en matière d'IDE ainsi qu'une analyse des réponses reçues de la part des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des Etats membres de la région au sujet de la promotion et de l'application de la Déclaration sur les EMN. Au cours des dix dernières années, l'Afrique a connu une forte croissance économique, en partie stimulée par un net accroissement des flux d'IDE. Désormais, ce ne sont plus seulement les ressources naturelles et les produits de base qui attirent les IDE, mais aussi de plus en plus les services et les produits manufacturés, secteurs qui offrent plus de possibilités de création d'emplois. Les investissements en provenance d'économies émergentes ainsi que les investissements intra-africains sont en progression, phénomène qui s'explique par l'apparition d'EMN africaines. Or, malgré l'accroissement des PIB et des IDE, cette croissance est non créatrice d'emplois. La question qu'il convient de poser est comment garantir un meilleur partage des bénéfices. Douze pays ont récemment entrepris de revoir leurs stratégies et politiques d'investissement, offrant ainsi la possibilité d'associer plus étroitement investissement et développement inclusif. La dynamique et la marge d'action servent à mieux tirer parti des investissements en faveur du travail décent et d'une croissance inclusive.
- 173.** Les éléments les plus marquants de l'analyse des réponses reçues des mandants tripartites portent sur les domaines considérés comme les plus pertinents, à savoir les chapitres de la Déclaration sur les EMN ayant trait à la création d'emplois, à la formation, aux conditions de travail et à la négociation collective. Pour chacun de ces domaines, les enjeux et les possibilités en matière d'IDE et d'activités menées par les EMN ont été décrits. Dans la plupart des pays ayant répondu aux questions, il existe des plates-formes de dialogue destinées à favoriser le débat sur et avec les EMN, qui pourraient encore être améliorées.
- 174.** Pour finir, l'oratrice a exposé certaines des actions proposées pour améliorer encore l'application des principes de la Déclaration sur les EMN: il s'agit notamment de renforcer les structures tripartites existantes dans le cadre des débats sur les IDE et les politiques d'investissement, de renforcer davantage les capacités des mandants tripartites, d'intensifier la coopération internationale, d'accorder une attention aux différents secteurs, et d'organiser davantage de forums de l'OIT à l'intention des EMN, afin de permettre aux mandants d'être mieux au fait de la Déclaration sur les EMN et d'en incorporer les principes dans leurs activités. Les mandants tripartites ont également clairement indiqué la nécessité de renforcer l'assistance technique du BIT, ce qui leur permettra d'être mieux équipés pour formuler leurs politiques et établir le dialogue dans leur pays.
- 175.** M. Mahlakeng a fait part de l'expérience de son pays en matière d'exploitation des investissements étrangers en faveur d'une croissance inclusive et de la création d'emplois, et il a formulé des propositions sur la façon de continuer à promouvoir les EMN dans la région. Il a indiqué que le Lesotho attache une grande importance à la Déclaration sur les EMN, comme le montre le fait que tous les mandants tripartites ont rempli le questionnaire lors de la phase de préparation du rapport régional. Le Lesotho a également ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT, il est donc bien placé pour appliquer les principes de la Déclaration sur les EMN. Il a ainsi promulgué la loi sur la protection des enfants et le bien-être, adopté un plan de développement stratégique national, une politique industrielle et une politique en matière d'investissements, et un projet de politique nationale de

l'emploi est en attente d'approbation par le Cabinet. Toutes ces mesures visent à promouvoir un environnement propice aux investissements.

- 176.** En outre, la création d'un guichet unique d'aide aux entreprises a réuni les unités de plusieurs ministères chargées des nombreuses autorisations et procédures, ce qui a facilité le processus de création et de gestion d'une entreprise. Le Lesotho a aussi participé au programme Better Work de l'OIT.
- 177.** Quant aux défis auxquels le Lesotho était confronté, l'intervenant a fait observer que, dans le pays, de nombreux investisseurs n'accordaient pas suffisamment d'importance au dialogue social. Il y a aussi la barrière de la langue, ainsi qu'un transfert de compétences techniques inexistant. Les EMN se montrent de plus souvent réticentes à réinvestir leurs bénéfices dans le pays où elles sont implantées.
- 178.** En tant que voie à suivre, la Déclaration sur les EMN devrait être diffusée à grande échelle et intégrée dans les stratégies nationales de développement. Par ailleurs, le dialogue social devrait être renforcé. Les Etats Membres devraient présenter un rapport sur les progrès réalisés tous les deux ans. Ce compte rendu pourrait par exemple se faire dans le cadre de la Commission socio-économique de l'UA. Il existe des liens clairs entre la Déclaration sur les EMN, l'Agenda 2063 de l'UA et les ODD.
- 179.** L'OIT devrait apporter une assistance complémentaire par rapport à la Déclaration sur les EMN et notamment: appuyer l'intégration de la déclaration dans les politiques sectorielles et de développement; diffuser les bonnes pratiques; mener des recherches sur l'impact des EMN sur la croissance économique, la création d'emplois et le transfert de compétences.
- 180.** M. Ladouyou a partagé l'expérience extrêmement positive de la Côte d'Ivoire s'agissant d'associer les EMN aux efforts relatifs à la priorité nationale que constituait l'emploi des jeunes dans les années qui suivaient la crise. Une étude réalisée par l'OIT en 2010 sur l'emploi des jeunes a donné lieu à un dialogue de haut niveau et à la création d'un groupe de travail tripartite réunissant le gouvernement, les employeurs et les syndicats. Des études complémentaires ont été réalisées dans différents secteurs sur la base de la Déclaration sur les EMN, dans le but de recenser les possibilités en vue de renforcer les liens entre les EMN et les PME locales, ainsi que les obstacles en la matière. Par la suite, le groupe de travail a adopté un plan d'action.
- 181.** La Déclaration est largement méconnue, et l'organisation d'employeurs travaille avec le ministère de l'Emploi afin de trouver le moyen de mieux la promouvoir auprès des nouveaux investisseurs arrivant en Côte d'Ivoire, de façon à ce que ses principes soient intégrés dès le départ dans leurs politiques et leurs pratiques. Les EMN devaient devenir membres des organisations nationales d'employeurs pour que des formations relatives à la déclaration puissent être organisées à leur intention et pour qu'elles puissent échanger leur savoir-faire dans certains domaines avec les entreprises locales. L'orateur a demandé qu'une formation complémentaire sur la Déclaration sur les EMN soit dispensée aux membres du groupe de travail tripartite.
- 182.** M. Ntshalintshali a attiré l'attention sur la nécessité de créer des syndicats forts et dynamiques, car aucun employeur n'appliquerait de lui-même les principes de la Déclaration. Il a fait savoir que les travailleurs se félicitaient du rapport et étaient d'accord avec ce qui a été défini comme étant les aspects négatifs des IDE. Il a soulevé le problème du faible taux de réponses au questionnaire, soulignant qu'il était important de disposer de chiffres et de données factuelles pour étayer le dialogue. Les IDE sont généralement les bienvenus, mais les points de vue sont mitigés car il arrive souvent que les EMN détruisent des emplois plutôt que d'en créer et ne respectent ni l'environnement ni la population locale. De plus, les problèmes posés par l'évasion fiscale et les accords passés sans consulter les syndicats ne vont pas dans le sens de la législation nationale. Il faut renforcer

les capacités des mandants tripartites et contrôler plus strictement la façon dont les principes sont appliqués. Il faut abandonner le modèle de développement axé sur les exportations, qui n'apporte rien au pays hôte, au profit d'un modèle de développement qui présente davantage d'intérêts pour le pays hôte. Il faut défendre les droits d'organisation et de négociation collective, et l'OIT a un rôle important à jouer à cet égard.

- 183.** La discussion a été suivie d'interventions des délégués.
- 184.** Un représentant gouvernemental de la Côte d'Ivoire a indiqué que la lutte contre le chômage des jeunes était l'une des priorités du gouvernement de la Côte d'Ivoire et qu'une Agence pour l'emploi de jeunes avait été créée à cet effet. Il a déclaré que les IDE avaient augmenté au fil des ans à la suite des réformes qui ont amélioré l'environnement des entreprises dans le pays. Un nouveau Code des investissements et un nouveau cadre pour le dialogue avec le secteur privé et pour les partenariats public-privé ont été adoptés. Le but est de parvenir à une répartition plus satisfaisante des IDE. Il faut actualiser les principes énoncés dans la Déclaration sur les EMN et inciter les entreprises à créer des emplois pour les jeunes. Enfin, un engagement tripartite est nécessaire, et il faut renforcer les liens commerciaux entre les EMN et les PME locales, étudier l'impact des EMN sur la création d'emplois et préparer un dossier documentaire avec des exemples de bonnes pratiques. La Côte d'Ivoire a réussi à travailler avec les EMN en s'appuyant sur la Déclaration et prie le BIT de continuer à l'aider dans ce sens.
- 185.** Un délégué gouvernemental de la Zambie a déclaré que son pays voyait dans les IDE un excellent moyen de créer des emplois. C'est pourquoi elle a procédé à des réformes destinées à améliorer le climat d'investissement et créé l'Agence de développement de la Zambie à l'intention des investisseurs étrangers. D'autres réformes en cours ont pour but d'améliorer la capacité de développement économique du pays. L'intervenant a donné un aperçu des lois qui régissent les IDE et décrit les mesures actuellement prises pour harmoniser celles qui s'appliquent à l'emploi.
- 186.** Un délégué gouvernemental du Niger a accueilli avec satisfaction cette séance spéciale consacrée à la Déclaration sur les EMN dans le cadre de la réunion régionale africaine et a souligné que le Niger, en sa qualité de membre du Conseil d'administration du BIT, souscrivait à la nouvelle stratégie de mise en œuvre de la Déclaration. L'orateur s'est donc félicité des progrès accomplis. Il a souhaité que son pays bénéficie d'un appui afin qu'il puisse renforcer ses capacités et être ainsi mieux à même de promouvoir la Déclaration.
- 187.** Un conseiller travailleur du Soudan a attiré l'attention des participants sur le lien important qui existait entre les EMN et un développement durable et partagé. Les EMN au Soudan semblent s'implanter dans des secteurs, comme les télécommunications, qui ont besoin de compétences bien spécifiques, mais elles ne créent pas suffisamment d'emplois. La difficulté tient notamment au fait qu'elles ne respectent pas pleinement la liberté syndicale et la négociation collective. Il est nécessaire de rendre les gouvernements comptables de leurs actes afin d'avoir l'assurance que les EMN ne pourront pas exploiter à leur avantage certaines lacunes de la législation. Les EMN ont rarement une vocation sociale et sont plutôt guidées par des objectifs lucratifs. Il est par conséquent important que les gouvernements mettent en place une législation appropriée et fassent en sorte d'attirer des investissements qui contribuent effectivement au travail décent.
- 188.** La déléguée employeuse du Swaziland a adhéré à la Déclaration sur les EMN, car ce texte encourage aussi les entreprises à respecter les politiques et les principes de bonne gouvernance des pays hôtes. Au Swaziland, des mesures ont été prises pour garantir la transparence dans les contrats passés avec les pouvoirs publics et pour attirer des investissements. Toutefois, les organismes gouvernementaux méconnaissent souvent la Déclaration, alors même qu'ils sont les principaux interlocuteurs des EMN dans le pays. L'oratrice a insisté par conséquent sur la nécessité de sensibiliser ces organismes et

d'autres services ministériels à cette question afin de renforcer la cohérence des politiques au niveau national et le rôle que chacun d'eux peut jouer. La Déclaration sur les EMN doit aussi être prise en compte dans d'autres domaines d'action.

- 189.** Le délégué travailleur du Maroc a accueilli avec satisfaction l'inscription de cette séance à l'ordre du jour de la réunion régionale africaine. De nombreux gouvernements tentent d'attirer des IDE, mais il reste à savoir si les EMN contribuent effectivement au travail décent et aux priorités de développement au niveau national. Certaines d'entre elles limitent l'affiliation aux syndicats, créent des discriminations entre leurs salariés recrutés localement et leurs expatriés, et découragent l'exercice de la négociation collective et de la liberté syndicale. Le BIT devra organiser des ateliers visant à faire mieux connaître et appliquer la Déclaration sur les EMN au Maroc.
- 190.** Un représentant de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) a mis en lumière la façon dont les EMN encourageaient la modernisation et la formalisation des PME. Un nombre croissant d'EMN sont conscientes de leur rôle dans la société et adhèrent au concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Bon nombre d'entre elles travaillent également avec les PME pour améliorer le respect des lois nationales et des principes des normes internationales du travail. Toutefois, il convient d'éviter la confusion sur le plan des rôles et des responsabilités: les EMN n'avaient pas à assumer le rôle du gouvernement. L'OIE s'engage à poursuivre la promotion de la Déclaration sur les EMN, et une collaboration étroite avec l'OIT a été mise en place à cet égard.
- 191.** M. Ntshalintshali a jugé particulièrement encourageant le fait que tous les intervenants aient reconnu la pertinence de la Déclaration sur les EMN. Il convient donc de continuer à la promouvoir et à l'appliquer. En effet, les EMN peuvent contribuer de façon notable à la création d'emplois et à la croissance inclusive. Les comportements éthiques devraient être davantage encouragés par l'intermédiaire du respect de la législation, de l'élimination de la discrimination et de la promotion de l'emploi local.
- 192.** M. Ladouyou a souligné qu'il était nécessaire d'encourager les EMN à adhérer à des organisations nationales d'employeurs et de continuer à promouvoir la Déclaration. Il a réitéré la demande de soutien continu adressée à l'OIT.
- 193.** M. Mahlakeng a souscrit aux nombreuses observations faites par les délégués et a demandé à l'OIT d'accroître son soutien.
- 194.** M^{me} Roelans s'est félicitée de la participation active des délégués et des nombreuses propositions formulées. Elle retiendrait de la réunion l'appel à une intégration approfondie de la Déclaration sur les EMN dans les autres domaines d'action ainsi que l'appel à un soutien accru de la part de l'OIT. Un plan d'action régional serait élaboré à cet effet, en cohérence avec les PPTD.
- 195.** M^{me} van Leur a résumé la séance en soulignant que les délégués avaient largement soutenu la Déclaration sur les EMN et que l'IDE devait contribuer au travail décent et à la croissance inclusive et durable. Dans cette optique, la cohérence des politiques nationales et la collaboration interministérielle devraient être stimulées et encouragées. Au cours de la séance, l'amélioration et le transfert des compétences, la formation et l'augmentation des capacités ont été identifiés comme des composantes particulièrement pertinentes de la Déclaration. Pour soutenir le Programme 2030 et l'Agenda 2063 de l'UA, les mandants tripartites ont demandé que davantage d'activités de renforcement des capacités et d'appui technique soient mises en œuvre aux niveaux national et régional.

Examen et adoption de la Déclaration d'Addis-Abeba

196. Le président du comité de rédaction chargé des conclusions (gouvernement, Nigéria) a expliqué que la Déclaration d'Addis-Abeba «Transformer l'Afrique grâce au travail décent pour un développement durable»² abordait clairement les préoccupations et les aspirations de la réunion régionale dans ses trois parties: Cadres et perspectives pour un développement durable; les priorités concernant le monde du travail; et le rôle de l'OIT dans la promotion du travail décent et du développement inclusif. Elle met en évidence les nouvelles possibilités et nouveaux domaines d'action de l'OIT et des mandats de l'Organisation et attribue les responsabilités en conséquence.
197. Les représentants employeur et travailleur du comité de rédaction chargé des conclusions ont appuyé la Déclaration d'Addis-Abeba. Le représentant employeur a noté que le Bureau pourrait faire quelques modifications d'ordre linguistique afin de garantir l'alignement des différentes versions linguistiques. Cette suggestion a été soutenue par d'autres délégués.
198. S'exprimant au nom du groupe des travailleurs, le délégué travailleur de l'Algérie a proposé d'ajouter un paragraphe à la Déclaration d'Addis-Abeba afin de témoigner de la solidarité de tous les mandants avec les travailleurs des territoires arabes occupés et de demander au Directeur général de faire le maximum pour aider ces travailleurs. Les gouvernements de Djibouti, de l'Egypte, de la Libye, du Maroc, de la Mauritanie, du Soudan et de la Tunisie se sont associés à cette proposition.
199. Le Directeur général a expliqué qu'il n'était pas possible d'insérer dans la Déclaration d'Addis-Abeba un nouveau paragraphe exprimant la solidarité avec les travailleurs des territoires arabes occupés car la question n'avait pas été abordée lors de la réunion régionale. Toutefois, les remarques seraient reproduites dans le rapport.
200. *La réunion est convenue de procéder ainsi.*
201. Un délégué gouvernemental du Maroc a fait remarquer que la réunion régionale avait lieu dans un contexte marqué par des attentats terroristes. Selon lui, il faudrait ajouter dans la Déclaration d'Addis-Abeba un paragraphe dénonçant ces actions, étant donné que le travail décent ne pourra être instauré que si le terrorisme est combattu efficacement. Ce point a été soulevé par le délégué employeur suppléant de l'Egypte lors de la discussion sur le rapport du Directeur général.
202. Le Directeur général a proposé d'insérer dans la Déclaration d'Addis-Abeba un nouveau paragraphe 8 comme suit: «La réunion reconnaît que le terrorisme est un obstacle au développement durable en Afrique comme ailleurs et le condamne catégoriquement.»
203. *La réunion a appuyé l'amendement proposé et un certain nombre d'ajustements éditoriaux au texte final. Elle a demandé au Bureau d'assurer l'alignement des versions linguistiques et a adopté à l'unanimité la Déclaration d'Addis-Abeba: «Transformer l'Afrique grâce au travail décent pour un développement durable».*

Présentation du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

204. Le président de la Commission de vérification des pouvoirs a insisté sur le niveau très élevé de participation à la réunion régionale. Plus de 400 délégués étaient inscrits, dont

² Document AFRM.13/D.8.

40 ministres et vice-ministres du Travail ainsi qu'un grand nombre d'organisations internationales et régionales. Le recours accru aux moyens électroniques de communication pour la préparation de la réunion a été particulièrement apprécié. La participation des femmes a progressé depuis la douzième Réunion régionale africaine, conformément aux mesures prises par l'Organisation en faveur de l'égalité hommes-femmes. Enfin, il y a eu une diminution du nombre de questions traitées par la Commission de vérification des pouvoirs puisque celle-ci n'a été saisie que de deux questions dont aucune plainte.

205. *La réunion a pris note du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs* ³.

Adoption du rapport de la réunion

206. Le président a indiqué aux délégués qu'ils pouvaient apporter des amendements à leurs interventions figurant dans le rapport de la réunion et donner par écrit ces modifications au secrétariat. Un certain nombre d'amendements ont été transmis.

207. La porte-parole des employeurs s'est félicitée du rapport dont elle a estimé qu'il reflétait fidèlement les débats. Le groupe des employeurs n'avait pas de modification de fond à apporter au texte qu'elle a recommandé à la réunion pour adoption.

208. Le porte-parole des travailleurs a également jugé le rapport très satisfaisant. La réunion a permis aux mandants d'examiner soigneusement le mandat de l'OIT en Afrique et a fourni des orientations très utiles quant aux orientations que devrait prendre l'Organisation. Lors des discussions, des approches divergentes ont été exprimées, mais les travaux ont été constructifs et respectueux. L'orateur a dit que son groupe a également recommandé l'adoption du rapport.

209. *La réunion a adopté son rapport à l'unanimité.*

Cérémonie de clôture

210. Le vice-président gouvernemental a souligné que l'Afrique avait un grand potentiel et que celui-ci pouvait se concrétiser. Pour cela, il faut surmonter les différences et travailler ensemble; à cet égard, l'intervenant a évoqué la mémoire de Nelson Mandela et son message d'amour et d'entente. Les délégués ont avancé de nombreuses idées; d'autres ont été présentées dans le rapport du Directeur général à la réunion, lequel a été fortement appuyé. L'Organisation doit aider à renforcer les mécanismes institutionnels par une approche multidimensionnelle comprenant le dialogue social, l'enseignement et la formation professionnelle, la formation tout au long de la vie, les stratégies en matière d'emploi, les politiques macroéconomiques et les ajustements structurels. Grâce à la ratification des conventions, à d'ambitieux programmes de lutte contre la pauvreté et à l'élargissement de la couverture de sécurité sociale, l'Afrique a déjà beaucoup progressé. Ces avancées sont incontestables même si elles ne sont pas suffisantes. Les temps sont difficiles, marqués par une progression de la violence et du terrorisme, mais le message de la réunion est que le dialogue et les partenariats l'emporteront. Le dialogue joue en effet un rôle essentiel dans la recherche de solutions, et les Africains sont doués pour le dialogue. Les mots clés de la réunion sont cohérence, partenariats, intégration, collaboration, union et dialogue.

³ Document AFRM.13/D.9.

-
- 211.** S'exprimant au nom du vice-président employeur, le délégué employeur de la République-Unie de Tanzanie a fait remarquer que la treizième Réunion régionale africaine coïncidait avec l'adoption du Programme 2030 par la communauté internationale. L'UA a également adopté son Agenda 2063. Le groupe des employeurs se félicite de l'adoption de l'ODD 8 qui promeut une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, et qui est particulièrement important pour l'OIT et ses mandants. La Déclaration d'Addis-Abeba met également le travail décent et la protection sociale au cœur des politiques de développement. Le Programme 2030 devrait être intégré dans les cadres nationaux de développement par un processus de consultations nationales qui tienne compte des caractéristiques du pays. Le secteur privé a un rôle clé à jouer dans la réalisation des ODD en partenariat avec les gouvernements. Le développement durable doit être au centre des politiques nationales; les institutions devraient être efficaces, ouvertes et responsables; de meilleures infrastructures de base devraient être mises en place afin de garantir un environnement amélioré pour les entreprises et d'intégrer l'économie informelle dans l'économie formelle. Il ne sera possible de réformer les économies africaines que grâce au dialogue social, et les gouvernements devraient garantir que le cadre institutionnel en place permet aux organisations d'employeurs de participer efficacement à la mise en œuvre des ODD au niveau national. L'OIT occupe une place centrale dans le renforcement des capacités en insistant sur l'amélioration de la capacité des organisations d'employeurs à influencer sur les politiques.
- 212.** Le vice-président travailleur a dit que l'Afrique a les moyens de créer des emplois et d'instaurer le travail décent, mais la croissance du continent n'est pas inclusive. Il a souligné les engagements pris au sein de l'UA pour faire du travail décent une réalité et a réaffirmé le soutien du groupe des travailleurs à la Déclaration d'Addis-Abeba. Les gouvernements devraient s'efforcer de renforcer le dialogue social et œuvrer pour transformer l'économie grâce à la diversification et à l'industrialisation; il serait ainsi possible d'attirer les investissements. L'OIT devrait fournir une feuille de route pour permettre aux mandants tripartites de mettre en œuvre la Déclaration d'Addis-Abeba.
- 213.** Le Directeur général du BIT a rappelé que, dans ses remarques d'ouverture, il avait souligné la nécessité que l'Afrique fasse entendre sa voix. Tel a été le cas puisque la Déclaration d'Addis-Abeba énonce les défis, les recommandations et les attentes du continent. L'appropriation par les mandants des activités menées dans la région a été affirmée et l'OIT a reçu un mandat clair. La voix de l'Afrique est puissante: pas moins de 400 délégués et conseillers ont participé à la réunion, y compris 40 ministres et vice-ministres, et le niveau de participation a dépassé celui de la douzième Réunion régionale africaine. Le Directeur général a rappelé aux participants que l'examen du fonctionnement des réunions régionales, y compris le *Règlement pour les réunions régionales, 2008*, fait partie du mandat du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la CIT, et que le groupe de travail abordera cette question dans un proche avenir.
- 214.** La réunion est parvenue à un consensus clair et remarquable sur le rôle du travail décent dans la croissance durable, et l'accent est maintenant mis non sur ce qu'il faut faire mais sur la manière de le faire. L'alignement des cadres africains, régionaux et internationaux qui s'est récemment produit offre une occasion unique d'aller de l'avant. L'OIT et ses mandants tripartites doivent assumer leurs responsabilités et tous doivent jouer leur rôle. Il faut maintenant mettre en œuvre le Programme 2030 et l'aligner sur la stratégie de développement de l'Afrique, l'Agenda 2063 de l'UA et la propre stratégie de l'Organisation dans la région.
- 215.** Le président a fait remarquer qu'un esprit de consensus et de recherche d'accord a guidé les discussions de cette réunion régionale tenue sur quatre jours au cours desquels les travaux ont été intensifs. Il a remercié les participants, le Directeur général et le directeur régional pour l'Afrique de leur engagement et a fait part de sa gratitude au personnel de la région africaine ainsi qu'à celui du BIT à Genève qui ont œuvré pour que la réunion soit couronnée de succès.

Annexe I

Séance d'information sur le «Programme conjoint de la migration de main-d'œuvre pour le développement et l'intégration régionale»

1. M^{me} Samuel-Olonjuwon (BIT) a présenté le Programme conjoint de la migration de main-d'œuvre pour le développement et l'intégration régionale (JLMP), soulignant qu'il s'agissait d'une manifestation concrète de soutien effectif à la mise en œuvre des politiques. Aujourd'hui, les migrations sont pour la plupart liées à l'emploi. En 2013, on a estimé à 18,6 millions le nombre de migrants en Afrique et à 31,3 millions le nombre de migrants africains, dont beaucoup sont des femmes. Il y a lieu de noter que la moitié des migrants africains restent en Afrique (15,3 millions), 80 pour cent des migrants de l'Afrique de l'Ouest restant dans la sous-région.
2. Les principales causes des migrations sont la pression démographique, l'augmentation de la population jeune en Afrique, l'accroissement du chômage et un manque d'emplois décents dans de nombreux pays. Elles sont accentuées par la hausse des inégalités et des situations d'exclusion, la fragilité des États et un déficit global de qualifications.
3. On peut voir de plus en plus les avantages des migrations pour les travailleurs, leur famille ainsi que leurs pays d'origine et de destination. Les rapports de la Banque mondiale font apparaître qu'en 2013 les transferts de fonds vers l'Afrique représentaient un total de 61 milliards de dollars E.-U., contre 59 milliards de dollars E.-U. d'IDE et 46 milliards de dollars E.-U. d'APD. En outre, les transferts de fonds ont constitué une contribution substantielle au PIB des pays. En dépit de ces contributions, les travailleurs migrants ne sont pas bien protégés et plusieurs difficultés persistent: problèmes de sécurité qui empêchent souvent de percevoir la migration de main-d'œuvre comme un élément clé du développement; données globales et inappropriées ainsi que mise en place léthargique des protocoles de libre circulation.
4. Des dispositions ont été adoptées par l'UA pour faire face à certaines de ces difficultés, notamment le Cadre stratégique pour une politique de migration en Afrique (2006); la Déclaration et le Plan d'action sur l'emploi pour l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif en Afrique (2015), qui cite au nombre de ses domaines prioritaires la gouvernance de la migration de main-d'œuvre pour promouvoir un développement inclusif (2015); et la Déclaration sur la migration de 2015. Par ailleurs, les ODD 2030 comprennent des cibles qui promeuvent une gouvernance effective de la migration de main-d'œuvre (10.7, 8.8 et 10.c).
5. Le programme JLMP offre une nouvelle orientation en vue d'une coopération transformative et de long terme. Il a été conçu par l'Afrique et pour l'Afrique, adopté par la 24^e Assemblée de l'UA, et est axé sur l'application effective des politiques visant à défendre les droits dans le cadre de la gouvernance de la migration de main-d'œuvre, en vue de réduire les migrations irrégulières. Il était le premier programme de l'UA sur la migration, et il engage toutes les communautés économiques régionales (CER) ainsi que les organisations d'employeurs, de travailleurs et de la diaspora. Ce programme promeut les normes internationales du travail, le dialogue social, la protection sociale et l'emploi; en particulier l'emploi des jeunes. Le BIT assure la coordination de l'aide apportée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) – collaboration exemplaire entre organisations.
6. Le programme JLMP a pour objectif de renforcer la gouvernance effective et la réglementation de la migration de main-d'œuvre et de la mobilité en Afrique afin de favoriser le développement régional et l'intégration régionale avec la participation des principales parties prenantes. Les principaux résultats portent sur la ratification et la mise en œuvre des normes du travail, le renforcement des capacités des parties prenantes, le renforcement du dialogue tripartite sur la migration, les statistiques sur la migration de main-d'œuvre, la mobilité en matière de qualifications, la protection des droits des migrants et l'accès et la transférabilité des prestations de sécurité sociale.
7. Malgré l'absence de donateurs jusqu'à présent, le programme JLMP a produit plusieurs résultats avec un financement compte supplémentaire du budget ordinaire/coopération technique financée par le budget ordinaire (CSBO/CTBO). On peut citer notamment la création du premier organisme sur la migration de main-d'œuvre continental tripartite, la contribution à la Déclaration sur la migration de 2015 de l'UA; la participation des partenaires sociaux aux consultations régionales sur la

migration et la préparation du premier rapport sur les statistiques de la migration de main-d'œuvre pour l'Afrique.

8. Le seul chaînon qui manque pour accélérer la réalisation de cette importante initiative est celui des donateurs pour le financement. M^{me} Samuel-Olonjuwon a donc conclu sa présentation par une citation tirée de la déclaration du président de la CUA au Sommet de la Valette: «Nous voudrions donc inviter nos partenaires à apporter leur soutien et leur aide financière au Programme conjoint de la migration de main-d'œuvre de l'UA.»
9. L'ambassadeur Maiyegun (CUA) a remercié vivement l'OIT et tous les partenaires du soutien apporté au programme JLMP, programme phare de la CUA sur les migrations de main-d'œuvre. Il a souligné que, en plus de l'aide financière requise pour accélérer la mise en œuvre de ce programme, les mandats devraient favoriser la libre circulation des personnes en Afrique. Il a fait observer que cette libre circulation était considérée comme une priorité dans la Déclaration sur les migrations de 2015 de l'UA et qu'elle représentait un moyen efficace de faciliter les migrations de main-d'œuvre.
10. M^{me} Achieng (OIM) a dit que l'OIM estimait que les migrations n'étaient pas un problème à résoudre, mais plutôt une chance à saisir. Elle a recommandé de réorienter le discours, en mettant l'accent sur les avantages de la migration. Cela confirme la nécessité, pour l'ambitieuse initiative que représente le programme JLMP, de faciliter la gouvernance de ces migrations.
11. M. Faye (représentant des employeurs) a salué le programme JLMP comme un moyen d'assurer la promotion des avantages du processus migratoire sur le plan du développement. Les employeurs ont besoin de travailleurs qualifiés, qui puissent être recrutés et affectés avec une certaine souplesse par le biais d'arrangements fiables qui facilitent les migrations de main-d'œuvre.
12. M. Mhlanga (représentant des travailleurs) a fait observer que les migrations de main-d'œuvre étaient tributaires de la recherche de débouchés économiques et des impératifs de survie. La mise en œuvre de politiques néolibérales par les gouvernements a aggravé la pauvreté et les inégalités. Les migrations qui ont lieu actuellement à travers la Méditerranée témoignent de l'impuissance des gouvernements à réduire les inégalités. L'intervenant a confirmé l'engagement des organisations de travailleurs en faveur de la mise en œuvre du programme JLMP.

Séance plénière

13. Un délégué gouvernemental du Soudan a parlé du lien entre migration et chômage en Afrique et émigration des ingénieurs vers la France.
14. Un représentant de la CSI-Afrique a estimé que «Migrant Voice» jouait un rôle crucial et confirmé que la CSI avait établi des plans en vue d'organiser les travailleurs migrants. Il a en outre engagé les mandants à assumer la pleine responsabilité de la mise en œuvre du programme JLMP. Il a fait part de la décision de la CSI-Afrique de faire campagne pour la ratification et l'application des conventions pertinentes sur la migration et d'apporter son soutien aux gouvernements à cet effet. Il a exprimé ses préoccupations au sujet des accords conclus entre des pays africains et les Etats du Golfe et du traitement réservé aux travailleurs. Il a demandé que ces questions soient examinées dans le cadre d'un forum interrégional tripartite.
15. Un délégué gouvernemental du Maroc a pris note avec satisfaction du plan visant à favoriser les migrations régulières. Il a incité tous les pays à ratifier les conventions des Nations Unies sur les migrations.
16. Une représentante de la Fédération syndicale mondiale (FSM) a souligné la nécessité de protéger les travailleurs migrants contre les abus, et notamment ceux liés au programme de l'Union européenne (UE) relatif aux frontières. Elle a réaffirmé la volonté de la FSM de promouvoir les droits des travailleurs migrants.
17. Le délégué travailleur de la Mauritanie a relevé que le manque de justice sociale et l'insuffisance des infrastructures dans les domaines de la santé et de l'éducation avaient contribué à l'intensification du processus migratoire.

-
18. Une déléguée gouvernementale du Rwanda a fait état des problèmes que pose la circulation des personnes en Afrique. Elle a indiqué que son pays accordait à tous les Africains le privilège d'obtenir un visa à leur arrivée. Elle a précisé que cela n'avait entraîné aucune recrudescence des délits et du terrorisme. Les mandants devraient donc soutenir la mise en œuvre du programme JLMP.
 19. Un délégué gouvernemental du Maroc a fait observer que les migrations sont une conséquence de l'explosion démographique et de l'influence des médias, qui incitent les jeunes africains à traverser la Méditerranée. Il a préconisé des mesures appropriées pour mettre un terme à la traite des personnes en Europe.

Conclusion

20. Le président s'est félicité de l'engagement exprimé en faveur de la mise en œuvre du programme JLMP et a noté que les principales questions soulevées par les délégués concordaient parfaitement avec les résultats attendus de ce programme.

Annexe II

Séance d'information sur «l'engagement dans les Etats fragiles de la région africaine»

1. La séance d'information était présidée par M. Aenas Chuma, directeur du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique; au cours de la séance sont intervenus M. Jürgen Schwettmann, consultant et ancien fonctionnaire du BIT, M. Helder da Costa, secrétaire général du G7+, qui regroupe les Etats fragiles, M. Seitchi Ali Abbas, représentant employeur (Tchad) et M. François Adjia, représentant travailleur (Tchad).
2. Dans ses remarques liminaires, M. Chuma a rappelé que la promotion du travail décent dans les Etats fragiles, ou plutôt dans les Etats dans une situation de fragilité, était l'une des priorités de l'OIT dans la région africaine pour les années à venir. Le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique a décidé de lancer les préparatifs d'une stratégie-cadre régionale pour guider son engagement dans les Etats fragiles de la région africaine. La séance d'information visait à présenter le projet de stratégie et à obtenir des informations en retour ainsi que des commentaires de la part des mandants.
3. M. Schwettmann a donné une présentation du projet de stratégie; la présentation a été l'occasion de préciser la définition du mot «fragilité», d'expliquer le fondement de l'engagement du BIT dans les Etats fragiles, de présenter une analyse des points forts, points faibles, opportunités et dangers de cet engagement, de décrire les principaux domaines techniques d'intervention de l'OIT dans les Etats fragiles et de faire un résumé des aspects positifs et indésirables de l'engagement de l'OIT dans ces pays. L'orateur a donné un aperçu des orientations stratégiques, modalités de mise en œuvre et objectifs de la future stratégie proposée dans les Etats fragiles, à savoir la promotion d'institutions et de mécanismes pour la création d'emplois de qualité et la création de moyens de subsistance, la promotion de la protection sociale et la promotion de l'équité et des droits au travail.
4. M. da Costa a expliqué les origines et les objectifs du groupe G7+ avec qui l'OIT a signé un protocole d'accord en mars 2014. Il a brièvement présenté le «New Deal» pour l'engagement dans les Etats fragiles avec ses cinq objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'Etat, dont l'un appelle à l'édification des fondations économiques par la création d'emplois. L'orateur a insisté sur le fait que les Etats fragiles n'ont pas tant besoin de plus de ressources que d'engagements à plus long terme de la part des donateurs et de véritables partenariats avec ces derniers. Il a vanté les mérites du partenariat conclu avec l'OIT et appelé cette dernière à renforcer son appui aux Etats fragiles avec «courage, passion et esprit de partenariat». Il a insisté sur l'importance de l'appropriation par les pays et sur la nécessité de faire appel aux systèmes nationaux, même s'ils peuvent parfois présenter des faiblesses. Il a fait savoir aux participants que le Parlement du Timor-Leste, son pays d'origine, a adopté une résolution engageant son pays à atteindre les objectifs du développement durable durant les quinze années à venir.
5. M. Abbas a fait observer que toute forme de fragilité s'accompagne de répercussions particulièrement négatives pour les partenaires sociaux. Il a insisté sur le fait qu'une bonne gouvernance, à tous les niveaux, constitue une condition préalable à la stabilité et la meilleure recette pour ne pas tomber dans la fragilité. Les partenaires sociaux ont un rôle important à jouer pour assurer une telle gouvernance; l'OIT devrait donc se concentrer sur le renforcement des capacités des partenaires sociaux, notamment dans les situations de fragilité.
6. M. Adjia a rappelé que l'objectif de la consolidation de la paix était fondamental pour l'OIT depuis la création de l'Organisation au lendemain de la première guerre mondiale. S'appuyant sur les considérations de M. Abbas, il a fait ressortir que les organisations des partenaires sociaux avaient des problèmes à fonctionner correctement dans les situations de fragilité et qu'elles étaient parfois détournées de leurs objectifs à des fins politiques. Il a insisté sur le fait que le dialogue social avait un rôle important à jouer pour rétablir la paix et la stabilité et a donc appelé à plus d'efforts pour renforcer les organisations des partenaires sociaux. Il a ensuite établi le lien entre fragilité, chômage, migration et radicalisation de la jeunesse. Enfin, soulignant l'importance de l'action de l'OIT dans les Etats fragiles, il a déploré le fait que l'Organisation ne soit pas présente en permanence dans la plupart de ces Etats.

Débat en séance plénière

7. Un représentant travailleur du Cameroun a fait remarquer que la fragilité dépassait souvent les frontières nationales, de sorte qu'il serait plus approprié de parler de «zones» ou de régions fragiles et d'adopter une approche sous-régionale.
8. Un représentant employeur du Soudan a déclaré que la paix et la création d'emplois étaient des phénomènes qui se renforcent mutuellement; de plus, la création d'emplois appelle les investissements, et les investissements appellent la stabilité. Les organisations d'employeurs ont un rôle essentiel à jouer à cet égard et méritent un plus grand soutien de la part de l'OIT.
9. Un représentant de la CSI-Afrique a demandé si l'OIT exécutait ses programmes dans les Etats fragiles en synergie avec d'autres institutions des Nations Unies. Il a également fait remarquer que le changement climatique risquait d'accentuer la fragilité dans certaines régions d'Afrique.
10. Un représentant travailleur de la République démocratique du Congo a réitéré l'importance du dialogue social dans les situations de fragilité, y compris la création d'institutions nationales de dialogue social.
11. Un représentant travailleur du Maroc a rappelé que la fragilité n'était pas un état permanent et que, dans le cas de l'Afrique, elle était en partie l'héritage du passé colonial du continent. Il a appelé à adopter des mesures préventives et à anticiper l'avenir pour empêcher que des pays et des régions ne sombrent dans la fragilité.
12. Compte tenu des contraintes de temps, le président a clôturé le débat en séance plénière en dépit du fait que plusieurs délégués avaient demandé la parole. Répondant à une question soulevée par un participant, il a appelé M^{me} Berar Awad, directrice du Département des politiques de l'emploi du BIT, à expliquer le processus conduisant à la révision de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944, par la CIT en 2016 et 2017. M. da Costa, dans une brève intervention, a souligné l'importance d'une bonne gestion des finances publiques et des ressources nationales dans les Etats fragiles, car l'exploitation sans cadre réglementaire des ressources naturelles peut conduire à la fragilité. Il a une nouvelle fois fait l'éloge du solide partenariat conclu entre le G7+ et l'OIT et a exprimé l'espoir que ce partenariat continuerait à progresser.

Annexe III

Séance d'information sur la stratégie de coopération pour le développement de l'OIT

A l'aube d'une nouvelle ère de coopération pour le développement

1. Avec l'adoption du Programme 2030, le travail décent est devenu un objectif universel qui sous-tend beaucoup d'autres ODD. Récemment, on a vu grandir – dans le sillage de la crise économique et financière mondiale – un sentiment d'urgence parmi les responsables politiques quant à la nécessité de fournir des emplois de qualité et une protection sociale et de garantir le respect des droits au travail en vue de parvenir à une croissance économique durable et partagée et d'éradiquer la pauvreté. Ces questions rejoignent parfaitement les domaines que les mandants ont jugé prioritaires pour l'Afrique, notamment la formalisation de l'économie informelle, la promotion d'entreprises durables, la création et l'élargissement de socles de protection sociale et le travail décent dans l'économie rurale.
2. Dans le même temps, le contexte mondial de la coopération pour le développement a profondément changé. Avec l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme 2030, de nouvelles modalités de financement de la coopération pour le développement et de nouveaux partenariats voient le jour.
3. Forte de cela, la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement (2015-2017) – qui est plus ciblée, mise sur l'efficacité et fait appel à une approche actualisée du développement des capacités, des partenariats et de la mobilisation des ressources – a été élaborée en consultation avec les membres du Conseil d'administration du BIT. Ces éléments de base figureront dans toutes les activités de coopération pour le développement de l'Organisation.
4. **Ciblage des priorités:** En mettant davantage l'accent sur un nombre réduit de résultats, l'OIT va gagner en souplesse et pouvoir se concentrer sur les domaines qui auront le plus d'impact sur le plus grand nombre de personnes, ou approfondir ces résultats et leur impact à long terme. Les programmes phare vont permettre à l'Organisation de travailler plus efficacement et d'amplifier l'impact de ses activités de coopération pour le développement. L'OIT mène des activités de coopération pour le développement dans les pays les moins avancés et dans les Etats fragiles et confrontés à des crises sociales, et dans le cadre des réponses des Nations Unies aux catastrophes naturelles.
5. **L'efficacité au service de l'impact:** La coopération pour le développement de l'OIT est gérée en fonction des résultats et du rapport coût/efficacité. Pour ce faire, l'Organisation s'appuie sur les systèmes et l'expertise des pays dans ses opérations de coopération pour le développement, et elle applique des principes d'optimisation des ressources. La plus grande accessibilité aux données relatives aux partenaires de développement de l'OIT et aux dépenses de l'OIT (où, quand et combien) relève des efforts de transparence. Les investissements visant à renforcer les capacités du personnel sur le terrain et au siège accroissent l'efficacité.
6. **Renforcer les capacités pour changer de politique:** Le renforcement des capacités est fondamental pour soutenir les opérations de coopération pour le développement, parce qu'il donne aux mandants les moyens de peser sur les politiques nationales. Les programmes de renforcement des capacités et le recours à une approche globale qui porte simultanément sur les compétences techniques, organisationnelles et institutionnelles permettront aux mandants et aux autres acteurs du monde du travail de traduire les ODD en actions nationales réalisables. Le Centre international de formation de l'OIT de Turin offre un savoir-faire de longue date, des approches et des modes de formation novateurs. Des approches axées sur les besoins, qui partent de la base, sont essentielles pour consolider l'impact. Les capacités nationales en matière de statistique doivent aussi être renforcées pour améliorer le suivi des résultats. L'OIT est plus que jamais disposée à participer à cet effort.

-
7. **Ressources partagées et partenariats:** En partageant le financement, l'expertise, les connaissances et d'autres ressources avec les partenaires du développement, beaucoup de choses sont devenues possibles. En 2014, l'OIT a reçu 269 millions de dollars E.-U. de contributions volontaires de la part de partenaires du développement, dont 32 millions de dollars E.-U. étaient des ressources de base non affectées. Ces dernières années, les contributions volontaires représentaient en moyenne 43 pour cent des ressources globales de l'OIT.
 8. L'OIT a formé des partenariats avec des donateurs multilatéraux, l'ONU, la Commission européenne et d'autres organisations intergouvernementales, le secteur privé, des acteurs non étatiques et la société civile, ainsi qu'avec des partenaires sociaux aux niveaux mondial, national et local. Le financement local du développement augmente alors que les États Membres sont de plus en plus nombreux à engager leurs propres ressources comme partenaires de l'OIT. De surcroît, l'OIT apporte un appui total à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.
 9. En Afrique, les contributions volontaires aux activités de coopération pour le développement de l'OIT sont de plus en plus diversifiées grâce à l'arrivée de nouveaux partenaires. Le financement national du développement et les partenariats public-privé notamment ont un potentiel prometteur qui pourrait être renforcé en collaboration avec les mandants de l'OIT.

La coopération pour le développement joue un rôle central dans l'instauration du travail décent

10. Les activités de coopération pour le développement jouent un rôle central dans l'instauration du travail décent en Afrique dans le cadre de la Déclaration et du Plan d'action pour l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif de l'UA ainsi que du Programme 2030. Comme indiqué par le Directeur général dans son rapport, les PPTD constituent les principaux moyens de mobiliser des ressources et d'instaurer des partenariats. Les efforts des États Membres pour aller au-delà de projets soutenus par des donateurs individuels jusqu'à la mise en œuvre de différents cadres de politiques au niveau national, l'accent mis par l'OIT sur l'appropriation nationale dans les programmes et projets et sur le renforcement des institutions ainsi que la réorientation de l'Organisation en vue d'une plus grande coopération dans l'élaboration des programmes permettront d'opérer une véritable mutation et d'obtenir des résultats durables en matière de travail décent au niveau national.